



BUDGET PRIMITIF

2020

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Contexte économique et financier	2
A - Présentation générale des équilibres financiers.....	5
Budget Principal.....	6
I – Equilibre budgétaire global.....	6
II – Equilibre du budget de fonctionnement	7
III – La section d’investissement	12
Présentation consolidée.....	15
I – Budget annexe Stationnement Payant	15
II – Budget annexe Opération de Restauration Immobilière	16
III – Tous budgets, hors flux croisés.....	16
La dette communale au 1er Janvier.....	17
B - Présentation du budget par secteur	19
B1 – Promotion du Territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole	20
B2 – Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations	30
B3 – Cadre de vie, Développement durable	34
B4 – Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique	40
B5 – Vie citoyenne, Démographie et Elections	45
B6 – Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine	50
B7 – Requalification des espaces publics	58
B8 - Jeunesse	62
B9 – Emploi, Commerce, Stationnement	66
B10 – Sécurité – Tranquillité publique et Commande publique	74
B11 – Enseignement et Conseil Municipal Enfants	78
B12 – Sports	82
B13 – Fonctions Support et Patrimoine Bâti	85
C - Présentation du budget par politiques publiques	97

EXPOSE INTRODUCTIF

Conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note explicative de synthèse doit accompagner les décisions soumises à délibération. C'est donc dans ce cadre que le document technique du Budget Primitif (BP) 2020 est complété par ce rapport détaillé permettant d'apporter toutes les explications utiles à l'Assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre et les programmes d'investissements inscrits au titre de cet exercice.

Après avoir pris acte du rapport sur les orientations budgétaires le 16 décembre dernier, l'Assemblée délibérante est à présent appelée à se prononcer sur le vote du Budget primitif 2020 détaillé dans cette note présentée en trois parties.

Après le rappel du contexte économique et financier, la première partie présente les principales caractéristiques du budget communal et des budgets annexes au travers de la **présentation générale des équilibres financiers**.

La deuxième partie détaille ensuite l'ensemble des **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales, pour **chacun des secteurs fonctionnels**, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La troisième et dernière partie offre une présentation du budget primitif 2020 par **grandes politiques publiques**.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits seront votés par nature, et par chapitre**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Ce Budget primitif, dernier de la mandature, se doit, comme chaque année, de respecter les règles fixées tant au niveau national qu'au niveau local. Il a donc été établi dans le respect des règles issues des dernières lois de finances et en particulier celle pour 2020 et de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 (I), et selon les données locales découlant du plan d'action municipale 2015-2020 (II).

I) L'IMPACT DES LOIS DE FINANCES ET DE PROGRAMMATION

La loi de finances pour 2018 avait institué la **suppression de la Taxe d'Habitation** (TH) pour les **foyers les plus modestes** (80%). Cette disposition, mise en place d'une manière progressive (dégrèvement de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) arrive à son terme cette année.

La mesure « phare » de la **loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020** (publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2019) concernant les collectivités territoriales est la **suppression définitive de la TH sur la résidence principale pour les 20% de foyers restants**. Celle-ci sera également échelonnée sur trois années : -30% en 2021, -65% en 2022 et -100% en 2023. Au-delà de cette réforme, la loi de finances ne fait que confirmer une nouvelle fois le **gel des dotations de l'Etat**, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**).

Aux motifs d'incertitudes liées au contexte macroéconomique et à la réforme des retraites en cours, le Gouvernement a souhaité reporter le vote du nouveau projet de loi de programmation des finances publiques. La référence en vigueur est donc la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, adoptée dans le cadre du redressement des finances publiques, et instituant un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales (ODEDEL ou contrat de Cahors).

C'est ainsi que la Ville de Troyes a contractualisé avec l'Etat pour la période 2018-2020 sur la base d'une évolution des dépenses de fonctionnement de **+1,35% par an**, inflation comprise.

II) LE RESPECT DU PLAN D'ACTION MUNICIPALE 2015-2020

Au-delà de ces contraintes nationales, et en particulier celles découlant de la contractualisation avec l'Etat, ce budget respectera une nouvelle fois la feuille de route fixée en début de mandat au travers du Plan d'Action Municipale, traduction concrète de l'ambition portée pour la Ville de Troyes et ses habitants.

Les différents objectifs rappelés lors du débat sur les orientations budgétaires sont les suivants :

- Le **maintien des taux communaux pour la vingt et unième année consécutive** (taux de 2020 = taux de 1999, hors effet du passage à la taxe professionnelle unique en 2000 et de la transformation du Grand Troyes en Troyes Champagne Métropole en 2017) participant à la préservation du pouvoir d'achat des Troyens. Sur cette même période, le taux moyen national de la taxe d'habitation a progressé de plus de 15%, après neutralisation de la réforme fiscale de 2010 (suppression de la taxe professionnelle et transfert de la part départementale de la TH au bloc communal), et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de près de 23%.
- L'optimisation permanente des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent une **amélioration sensible de l'épargne nette** qui s'élève cette année à **3,8 millions d'euros** pour le seul budget principal, contre 3,3 millions d'euros au BP 2019 et 2 millions d'euros les années précédentes (1 million d'euros en 2014, année zéro du mandat). Cette situation favorise :
 - un **programme d'investissement soutenu** permettant à la fois de finaliser certaines opérations prévues au Plan d'Action Municipale et d'assurer l'entretien courant ainsi que la réhabilitation du patrimoine communal, afin de le maintenir dans le meilleur état possible ;
 - un **recours à l'emprunt limité** au strict besoin de financement permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate (en 2018, 742 €/hab pour la ville de Troyes, contre 1 359 €/hab en moyenne pour les villes de la strate).

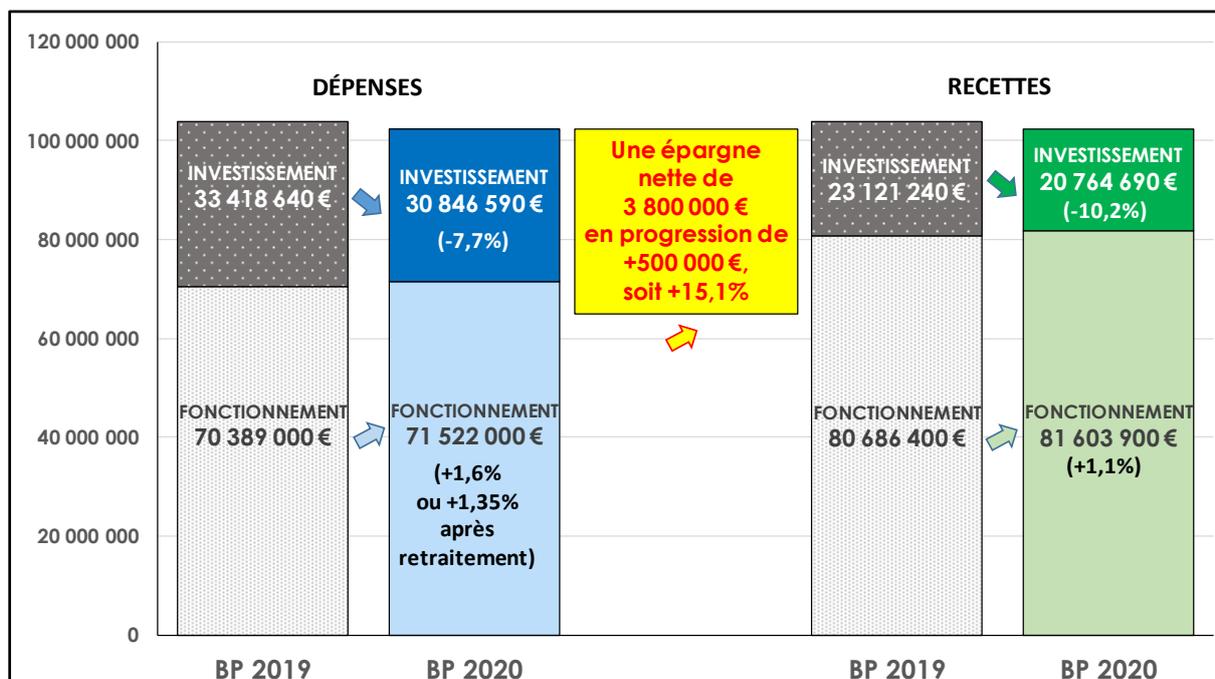
C'est dans ce contexte qu'a été établi ce projet de Budget primitif 2020 qui vous est présenté en détail ci-après.

**A – PRESENTATION
GENERALE DES EQUILIBRES
FINANCIERS DU BUDGET
PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**

BUDGET PRINCIPAL (Mouvements réels)

I. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

Le budget global 2020 est en diminution de **-1,4 % par rapport au BP 2019 et s'élève à 102 368 590 €, en opérations réelles**. Le graphique ci-dessous démontre une relative stabilité entre le budget primitif 2019 et celui pour 2020.



De budget primitif à budget primitif, les **dépenses de fonctionnement** évoluent de **+1,6 %** et représentent cette année 70% du budget, alors que les **dépenses d'investissement** diminuent de **-7,7%** et constituent 30% du budget.

2020 est la troisième et dernière année d'application du **contrat** passé avec l'Etat portant sur la réduction des dépenses publiques et **limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,35% par an**, inflation comprise.

Les dépenses de fonctionnement comprennent 230 000 € de crédits supplémentaires dédiés à la participation communale pour le fonctionnement des écoles maternelles privées, obligation issue de la loi pour une école de la confiance. Cette nouvelle dépense imposée par l'Etat devrait être retraitée et donc extraite du périmètre de contrôle de la contractualisation. Ainsi, après retraitement, les **dépenses de fonctionnement** de ce budget primitif **évoluent** de seulement **+1,35%**, évolution qui respecte les termes de la contractualisation.

La **maîtrise de l'endettement** génère une nouvelle fois une réduction du remboursement annuel du capital de la dette ainsi que des frais financiers, ce qui **permet de dégager un autofinancement** en progression (+500 000 €) qui atteint cette année **3 800 000 €**.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (pour détail : cf. état II-A2 du document technique)

1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2020

Les principaux indicateurs financiers peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous :

INDICATEURS FINANCIERS (en K€)	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution (%)
Recettes de fonctionnement	80 686	81 604	918	1,14%
<i>dont recettes courantes (1)</i>	<i>80 610</i>	<i>81 522</i>	<i>912</i>	<i>1,13%</i>
Dépenses de fonctionnement	70 389	71 522	1 133	1,61%
<i>dont dépenses courantes (2)</i>	<i>69 463</i>	<i>70 695</i>	<i>1 232</i>	<i>1,77%</i>
Excédent brut courant (3) = (1) - (2)	11 147	10 827	-320	-2,87%
Opérations exceptionnelles (4)	-52	-60	-8	14,63%
Epargne de gestion (5) = (3) + (4)	11 094	10 767	-327	-2,95%
Opérations financières (6)	-797	-685	112	-14,02%
Epargne brute (7) = (5) + (6)	10 297	10 082	-215	-2,09%
Remboursement du capital de la dette (8)	-6 997	-6 282	716	-10,23%
Epargne nette (9) = (7) + (8)	3 300	3 800	500	15,15%

La diminution de -319 530 € constatée sur l'excédent brut courant (-2,87%) est provoquée par une évolution des dépenses courantes (+1,77%) plus importante que celle mesurée sur les recettes courantes (+1,13%).

Après déduction du remboursement de l'annuité de la dette (capital + intérêts), l'écart s'inverse : **l'épargne nette** progresse de 500 000 € (+15,15%) et atteint **3 800 000 €**.

Pour rappel, cette épargne nette avait déjà fortement progressé l'an dernier puisqu'elle s'élevait à 3 300 000 € alors qu'elle stagnait depuis plusieurs années à 2 000 000 €, et qu'elle s'établissait à seulement 600 000 € en 2008.

2. **Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 81 603 900 € (pour détail : cf. état III-A2 du document technique)**

Les recettes réelles de fonctionnement concernent les postes représentés ci-après :

Impôts et taxes	Dotations et participations	Produits des services	Autres produits
43,59 M€	29,77 M€	7,01 M€	1,24 M€
dont impôts directs +0,5%	dont DGF +2,0%	dont contribution de TCM aux charges de mutualisation +10,5%	perte de loyers et redevances suite à la cession du site de Menois et au transfert du camping à TCM au 01/01/2020 : -0,1 M€
dont autres impôts et taxes +1,6%	dont autres dotations et participations +0,8%	dont hausse de la fréquentation de la restauration scolaire +7,9%	
+0,83%	+1,68%	+2,50%	-7,81%

Globalement, les ressources de fonctionnement évoluent de +1,14% principalement sous l'effet de la progression des recettes de dotations (+1,68%) et de la fiscalité locale (+0,83%).

➤ **Les impôts et taxes**

Les **taux** de taxe d'habitation (TH) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) seront **identiques pour la vingt et unième année consécutive**. L'objectif de maintien de la pression fiscale pesant sur les ménages, prévu au plan d'action municipale qui se termine cette année (PAM 2015-2020), est donc atteint.

2020 est la troisième et dernière étape de la réduction de la taxe d'habitation pour les ménages aux revenus les plus modestes, alors qu'en 2021 débutera la suppression progressive sur trois années de la TH sur les résidences principales pour les autres foyers.

En cette année de transition, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de 0,9% pour la taxe d'habitation portant sur les résidences principales et de 1,2% pour la TH des résidences secondaires, ainsi que pour la TFPB.

Les autres variations concernent l'attribution de compensation (AC) versée par Troyes Champagne Métropole pour +88 160 €, et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour +150 000 €.

➤ **Les dotations et participations**

Principale composante de ce chapitre budgétaire, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée au niveau national**. Cependant, la répartition des crédits à l'intérieur des différentes enveloppes composant cette dotation est une nouvelle fois modifiée en faveur de la péréquation. Selon les estimations, la **dotation de solidarité urbaine** pourrait progresser de plus de 400 000 €, soit **+4,73%**.

Les principales variations constatées sur les autres recettes concernent l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour +193 000 € et les compensations d'exonération de la taxe d'habitation pour +118 070 €.

➤ **Les produits des services**

Cette catégorie de recettes concerne principalement les produits et redevances des services à caractère culturel, sportif, social et périscolaire ainsi que les remboursements de frais de personnel tels que les mises à disposition réalisées dans le cadre de la mutualisation avec l'Agglomération.

La **hausse de +2,50%** constatée sur ce poste provient notamment de l'extension du périmètre de la mutualisation entre la Ville et l'Agglomération et donc de la progression du montant des frais remboursés par TCM, et de l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire qui a un impact bien plus important sur les dépenses.

➤ **Les autres produits**

Ces **autres produits** représentent à peine plus de 1,5% des recettes réelles de fonctionnement et devraient diminuer de **-7,81%** cette année, pour atteindre 1 235 500 €. La vente du site de Menois entraîne la perte du produit de la location de la parcelle dédiée à l'activité de plein air et le transfert à TCM du camping implique également la disparition du produit versé par le délégataire à qui était confiée la gestion de cette activité.

3. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement : 71 522 000 €
(pour détail : cf. état III-A1 du document technique)

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de BP à BP de +1,61%.

Charges de personnel	Charges à caractère général	Autres charges de gestion courante	Charges financières et exceptionnelles
48,94 M€	15,19 M€	6,57 M€	0,83 M€
dont rémunération du personnel : 34,4 M€	dont eau, énergie, chauffage, carburant ... : 3,29 M€ dont achats divers (fournitures, repas ...) : 3,54 M€ dont prestations de services : 7,90 M€	dont subventions : 5,40 M€ dont indemnités des élus : 0,87 M€ (48 Heures Auto en 2020 : +65K€, et participation au fonctionnement des écoles maternelles privées : +230 K€)	dont intérêts de la dette : 0,68 M€ (-14%)
+2,25%	-0,93%	+4,73%	-10,66%

Comme expliqué en première partie du présent rapport, la loi pour une école de la confiance oblige la scolarisation des enfants dès l'âge de trois ans et de ce fait impose aux Communes de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées. Cette nouvelle dépense de 230 000 € imposée par l'Etat ne pouvant être supportée par le budget sans dépassement du montant fixé dans le cadre de la contractualisation, il est donc demandé son retraitement comptable afin de l'extraire du périmètre de contrôle. **Après retraitement, les dépenses de fonctionnement augmentent de seulement +1,35%**, évolution correspondant à celle contractualisée avec l'Etat.

➤ **Les charges de personnel**

L'augmentation des charges de personnel provient notamment de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), de l'instauration du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires (RIFSEEP), de la fin de la mise en place du dispositif lié au protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations dit « PPCR », mais aussi des efforts réalisés sur les effectifs des services de la Police municipale et de la propreté.

Si le poids de ces dépenses représente près de **69% des charges de fonctionnement**, il convient de relativiser ce ratio car elles sont en fait de seulement **779 €/hab alors qu'elles étaient de 813 €/hab en moyenne pour les communes de la strate en 2018**. Ces chiffres sont par ailleurs confirmés au regard du **taux d'administration** qui est pour la Ville de Troyes, au 31 décembre 2018, de **17,61%, à comparer au taux de 21%** constaté pour l'ensemble des communes de la même strate démographique.

Ainsi, ces 69% de charges de personnel sont surtout le résultat de la **grande maîtrise** également **des autres charges de fonctionnement** qui s'élèvent pour la Ville de Troyes à seulement **359 €/hab, contre 567 €/hab pour la strate en 2018**. Si la Ville de Troyes affichait ce même niveau de dépenses « autres charges de fonctionnement » soit 567 €/hab, le poste « charges de personnel » à 779 €/hab représenterait 58% et non 69% des dépenses totales de fonctionnement.

➤ **Les charges à caractère général**

Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement connaît une **nouvelle baisse** qui s'établit cette année à **-0,9%**, grâce notamment à une nouvelle mise en concurrence sur le marché de fourniture de gaz et la réduction du coût de l'éclairage public générée par le déploiement des équipements à leds. Les principales augmentations de dépenses concernent la hausse de fréquentation des restaurants scolaires, les animations commerciales, l'expérimentation sur le port d'une tenue scolaire et l'entretien des bornes escamotables.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Cette année, **les autres charges de gestion courante augmentent de +4,7%** sous l'effet principalement de l'organisation biennale des **48 Heures Automobiles** (65 000 €) mais surtout par l'obligation de **participation au fonctionnement des écoles maternelles privées** qui provoque une dépense supplémentaire de 230 000 €.

➤ **Les charges financières et exceptionnelles**

Les frais financiers diminuent une nouvelle fois pour atteindre cette année 685 000 €, soit une baisse de -116 000 € par rapport à l'an dernier, et les charges exceptionnelles voient leur montant augmenter de 17 330 €.

Toutes ces recettes et ces dépenses de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de 10 081 900 €, en diminution de -215 500 € par rapport à l'an dernier (-2,1%), et une épargne nette exceptionnelle de 3 800 000 €, soit +15%, grâce à la forte diminution des frais financiers et du montant du capital à rembourser.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (pour détail : cf. état II-A3 du document technique)

1. Les recettes d'investissement : 20 764 690 € (pour détail : cf. état III-B2 du document technique)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution (%)
Recettes d'équipement	18 376	14 884	-3 491	-19,00%
Subventions à recevoir	8 326	4 204	-4 121	-49,50%
Amendes de Police	550	780	230	41,82%
Emprunts et dettes assimilées	9 500	9 900	400	4,21%
Recettes financières	4 726	5 821	1 095	23,17%
Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	2 650	3 000	350	13,21%
Dépôts et cautionnements reçus	23	22	-1	-2,65%
Autres immobilisations financières	108	0	-108	-100,00%
Produit des cessions d'immobilisations	1 946	2 799	853	43,85%
Opérations pour compte de tiers	20	60	40	200,00%
TOTAL	23 121	20 765	-2 357	-10,19%

Globalement, les recettes d'investissement diminuent de -2 356 550 €, soit -10,2%. Cette réduction de recettes provient notamment d'une forte diminution des subventions d'équipement à recevoir (-4 121 400 €, l'année 2019 comprenant plusieurs opérations fortement subventionnées), compensée en partie par l'augmentation des produits des cessions d'immobilisations (+853 050 €, l'exercice 2020 intégrant la vente des terrains pour la réalisation de l'écoquartier) et du FCTVA (+350 000 €).

Les ressources de financement des investissements sont constituées de ressources propres et de ressources externes (hors subventions d'équipement à recevoir).

LES RESSOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en K€)	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution (%)
Ressources propres	15 593	16 742	1 149	7,37%
Epargne brute	10 297	10 082	-215	-2,09%
FCTVA + TLE	2 650	3 000	350	13,21%
Cessions d'actifs	1 946	2 799	853	43,85%
Remboursement prêts par BA stationnement	108	0	-108	-100,00%
Produit des amendes de police	550	780	230	41,82%
Cautions reçues	23	22	-1	-2,65%
Remboursement de cautions versées	0	0	0	NS
Opérations pour compte de tiers	20	60	40	200,00%
Ressources externes	9 500	9 900	400	4,21%
Emprunts	9 500	9 900	400	4,21%
<i>Refinancement de dette</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
TOTAL	25 093	26 642	1 549	6,17%

Ces ressources s'élèvent pour 2020 à 26 642 450 € et intègrent une prévision d'emprunt de 9 900 000 €.

2. Les dépenses d'investissement : 30 846 590 € (pour détail : cf. état III-B1 du document technique)

Afin de calculer notre capacité de financement de nos dépenses d'équipement, il convient tout d'abord de déterminer toutes les autres dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette, cautions, avances ...).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€) (hors dépenses d'équipement)	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution (%)
Remboursement du capital des emprunts	7 105	6 282	-823	-11,58%
Avance à Réseau Ferré de France		216	216	NS
Refinancement de dette	0	0	0	NS
Remboursement de cautions reçues	23	22	-1	-2,65%
Cautions versées	0	0	0	NS
Avances aux budgets annexes	0	0	0	NS
Remboursement TLE	193	0	-193	NS
Opérations pour compte de tiers	20	60	40	200,00%
TOTAL	7 341	6 579	-761	-10,37%

En déduisant ces dépenses des ressources détaillées plus haut, nous obtenons notre réelle capacité de financement des dépenses d'équipement :

CAPACITE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (en K€)	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evolution (%)
Ressources de financement des investissements	25 093	26 642	1 549	6,17%
Dépenses d'investissement (hors dépenses d'équipement)	7 341	6 579	-762	-10,38%
TOTAL	17 752	20 063	2 311	13,02%

Pour l'année 2020, notre **capacité de financement** des dépenses d'équipement s'élève donc à **20 063 010 €**. Elle permet le financement, en charge nette, des **programmes annuels pour 9 135 910 €** et des **opérations spécifiques pour 10 927 100 €** :

DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€) Charge nette	BP 2020		
	DEPENSES	RECETTES	CHARGE NETTE
Programmes annuels	9 461	326	9 136
Opérations spécifiques	14 806	3 879	10 927
TOTAL	24 267	4 204	20 063
<i>Pour mémoire, rappel BP 2019</i>	<i>26 078</i>	<i>8 326</i>	<i>17 753</i>

Tous ces programmes et opérations sont détaillés dans la partie suivante qui présente les budgets par secteur.

Les 24 267 150 € de dépenses d'équipement concernent :

- des subventions d'équipement à verser pour 2 135 710 € ;
- des immobilisations incorporelles (études, concessions ...) pour 471 780 € ;
- des acquisitions de terrains, immeubles et matériels pour 8 925 490 € ;
- des travaux pour 12 734 170 €.

Ces projets sont financés par des **subventions d'équipement** provenant de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération pour un total de **4 204 140 €**.

Concernant les **autorisations de programme** (AP) en dépenses, seule l'AP relative à la restructuration et tribunes du stade Gaston Arbouin fait l'objet d'une modification : +2 200 000 €. D'autres AP ne sont concernées que par des modifications de leurs échéanciers.

PRESENTATION CONSOLIDEE (Mouvements réels)

(BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le budget principal peut être assorti de budgets annexes. Dans ce cadre, la Ville de Troyes suit, au sein de deux budgets annexes distincts, les services du stationnement payant et l'opération de restauration immobilière.

Le total des dépenses et des recettes réelles de ces trois budgets s'élève à 107 263 490 €.

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (Mouvements réels en K€)	BP 2020	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT (Total)	75 022	86 040
Budget principal	71 522	81 604
Budget annexe stationnement	2 949	3 885
Budget annexe ORI	551	551
SECTIONS D'INVESTISSEMENT (Total)	32 241	21 224
Budget principal	30 847	20 765
Budget annexe stationnement	1 395	459
Budget annexe ORI	0	0
TOTAL	107 263	107 263

I. BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 4 343 900 €.

➤ Recettes de fonctionnement	3 885 000 €
○ Droits de stationnement	3 490 000 €
○ Forfaits Post Stationnement	300 000 €
○ Remboursement de frais de personnel par BP	85 000 €
○ Recettes diverses	10 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	2 949 300 €
○ Rémunération du délégataire	1 842 000 €
○ Charge courantes	465 000 €
▪ <i>dont frais de gestion remboursés au BP</i>	<i>65 000 €</i>
○ Charges de personnel	380 000 €
○ Intérêts des emprunts	149 800 €
○ Charges diverses	100 500 €
○ Titres annulés sur exercices ant. et créances éteintes	12 000 €

La section de fonctionnement dégage ainsi un autofinancement de 935 700 €.

➤ Recettes d'investissement	458 900 €
○ Emprunts nouveaux	357 600 €
○ Régularisation TVA sur avances	90 000 €
○ Dépôts et cautionnements	8 000 €
○ Fonds de compensation de la TVA	3 300 €
➤ Dépenses d'investissement	1 394 600 €
○ Travaux et matériels	1 115 000 €
○ Remboursement en capital des emprunts	271 600 €
○ Dépôts et cautionnements	8 000 €

II. BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 551 000 €.

➤ Recettes de fonctionnement	551 000 €
○ Cession des immeubles	551 000 €
➤ Dépenses de fonctionnement	551 000 €
○ Acquisitions foncières, études, travaux et taxes	551 000 €

III. TOUS BUDGETS HORS FLUX CROISES

Hors flux croisés entre budgets (subventions d'équilibre, avances, remboursements de dette et de personnel ...), ces inscriptions correspondant à des dépenses dans un budget et des recettes dans un autre budget, le vote des crédits portera en réalité sur un montant total de **107 113 490 €** (détail dans tableau ci-après) :

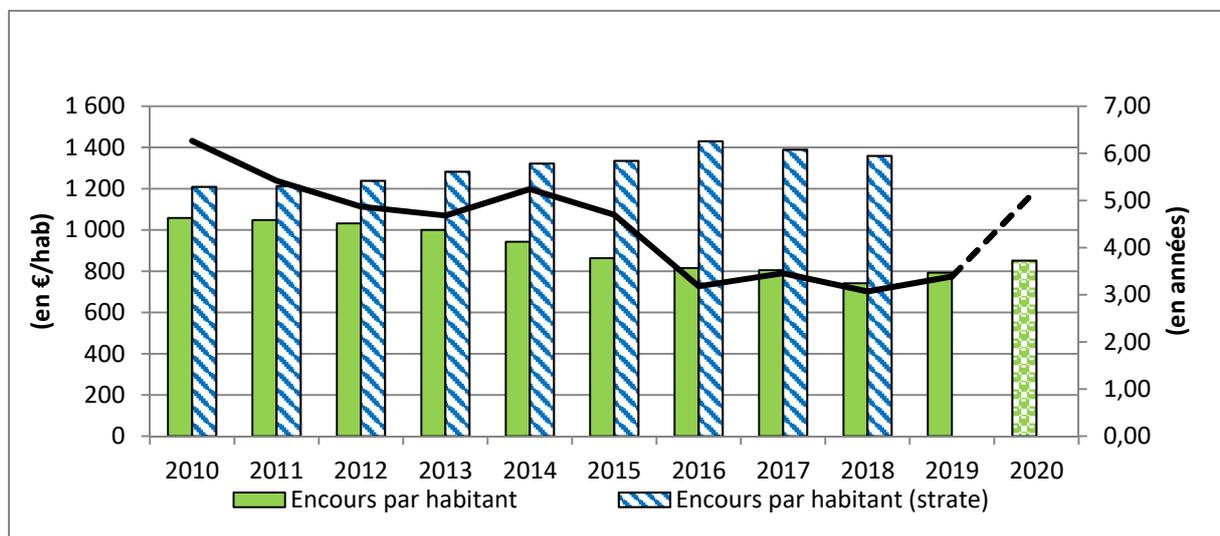
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS (Mouvements réels en K€)	BP 2020	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT	74 872	85 890
Budget principal	71 437	81 539
Budget annexe stationnement	2 884	3 800
Budget annexe ORI	551	551
SECTIONS D'INVESTISSEMENT	32 241	21 224
Budget principal	30 847	20 765
Budget annexe stationnement	1 395	459
Budget annexe ORI	0	0
TOTAL	107 113	107 113

LA DETTE COMMUNALE

La situation de la dette communale au 1^{er} janvier 2020, présentée de manière détaillée dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), peut se résumer ainsi :

- L'encours de la dette propre au 31 décembre 2019 du budget principal est de **49 145 690 €, en augmentation de 2 895 753 € sur l'année 2019.**
- La structure de la dette du budget principal se compose de 62% de prêts à taux fixes et 38% à taux variables.
- Le taux moyen de la dette est de **1,49%** (1,74% à fin 2018).
- La totalité des emprunts est désormais classée « **1A** » selon la charte Gissler, soit le risque le plus faible.
- La **capacité de désendettement est estimée à fin 2019 à 3,4 années** alors qu'elle s'établissait à 5,2 années pour le bloc communal en 2018.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours de la dette communale en euros par habitant comparé à celui des communes de la même strate, ainsi que celle de notre capacité de désendettement, en années.



Après cette présentation purement financière, le budget principal et les deux budgets annexes sont détaillés dans la partie suivante

B – PRESENTATION DU BUDGET PAR SECTEUR

Les tableaux présentés ci-après récapitulent les budgets affectés par secteur.

*Il convient de préciser que le personnel permanent et les charges indirectes sont intégrés de manière globale, pour chaque secteur, sur les lignes « Personnel Permanent » et « Charges indirectes ». **Ainsi, les sous totaux par service n'intègrent pas ces éléments.***

*La ligne « **personnel permanent** » concerne les salaires versés aux agents, toutes filières confondues, concourant aux missions du secteur.*

*Les « **charges indirectes** » sont toutes les dépenses engagées par certains services pour les comptes d'autres services. Ces charges (énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières) **sont ventilées de façon analytique** sur l'ensemble des secteurs concernés.*

*Ces deux éléments sont détaillés en fin rapport, au sein du secteur « **Fonctions Support et Patrimoine Bâti** ».*

B1 - Promotion du territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	9 719 520	965 050	-8 754 470
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	145 450	567 000	421 550
CONSERVATOIRE	55 920	490 000	434 080
ECOLE DES BEAUX ARTS	32 230	54 000	21 770
ORCHESTRE D'HARMONIE DE TROYES	57 300	23 000	-34 300
PÔLE MUSEAL	177 800	55 600	-122 200
ANIMATION DU TERRITOIRE - ARGENCE	2 912 250	322 000	-2 590 250
ESPACE ET CHAPELLE ARGENCE	100 050	310 000	209 950
ANIMATION DU TERRITOIRE	2 804 100	12 000	-2 792 100
ESPACES CULTURELS	600		-600
THEATRES	7 500		-7 500
POLITIQUE DES LABELS	40 750	11 870	-28 880
VIE ASSOCIATIVE	36 740	8 580	-28 160
MONUMENTS HISTORIQUES	147 600		-147 600
PROTOCOLE	91 950		-91 950
COMMEMORATIONS	26 450		-26 450
RELATIONS INTERNATIONALES - PROMOTION DU TERRITOIRE	36 800		-36 800
PERSONNEL PERMANENT	5 523 450		-5 523 450
CHARGES INDIRECTES (*)	580 280		-580 280

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

INVESTISSEMENT	6 777 330	1 501 090	-5 276 240
CONSERVATOIRE	58 590	5 000	-53 590
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	58 590	5 000	-53 590
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	21 090		-21 090
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	32 500		-32 500
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 000	5 000	0
ECOLE DES BEAUX ARTS	8 000		-8 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	8 000		-8 000
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	8 000		-8 000
PÔLE MUSEAL	5 444 160	1 294 230	-4 149 930
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	5 358 120	1 280 730	-4 077 390
ETCP.15 - P.MUSEAL/CHANTIER COLLECTIONS/DEMENAGT	25 000		-25 000
MACP.15 - CHANTIER COLLECTIONS-MAT/MOBILIER	77 000		-77 000
MBCP.11 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-MAITRISE D'OEUVRE	298 050	117 120	-180 930
MBCP.12 - P. MUSEAL-SAINT LOUP-MAITRISE D'OEUVRE	235 000	105 870	-129 130
MBCP.13 - P. MUSEAL - M. A.M. - MAITRISE D'OEUVRE	200 000	46 370	-153 630
MBCP.14 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-TRVX PREPARATOIRES	400 000	163 360	-236 640
MBCP.15 - P. MUSEAL - TRAVAUX CONNEXES MAM	70		-70
MBCP.23 - P. MUSEAL - M. A.M. - TRAVAUX	1 400 000	648 850	-751 150
MBCP.27 - P. MUSEAL - RESERVES - ACQUIS.ET TRAVAUX	2 405 000	145 000	-2 260 000
OECP.10 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LAVAU	50 000	29 160	-20 840
OECP.15 - CHANTIER COLLECTIONS-RESTAURATIONS	53 000	22 500	-30 500
OECP.20 - RESTAURATION DEMENAGT APOTHIKAIRERIE	15 000	2 500	-12 500
SUCP.02 - SUBVENTION DEPARTEMENT CITE DU VITRAIL	200 000		-200 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	86 040	13 500	-72 540
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	9 000		-9 000
MACP.60 - NUMERISATION COLLECTIONS MUSEUM	2 040		-2 040
MACP.61 - PLAN DE SAUVEGARDE DES OEUVRES (PSO)	26 000		-26 000
OECP.55 - AQUISITION D'OEUVRES D'ART (musées)	10 000	8 000	-2 000
OECP.56 - RESTAURATION D'OEUVRES D'ART (musées)	33 000	5 500	-27 500
TSCP.65 - TRVX SECURITE/CONFORMITE CULTURE	6 000		-6 000

INVESTISSEMENT (suite)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ESPACE ET CHAPELLE ARGENCE	200 500		-200 500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	200 500		-200 500
MACC.51 - MATERIEL-MOBILIER PROMOTION DE LA CITE	39 500		-39 500
MBCC.61 - MODERNISATION BATIMENTS PROMOTION CITE	161 000		-161 000
ANIMATION DU TERRITOIRE	25 000		-25 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	25 000		-25 000
SUCP.01 - SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOCIATIONS	25 000		-25 000
ESPACES CULTURELS	2 400		-2 400
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	2 400		-2 400
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	2 400		-2 400
THEATRES	435 000	20 000	-415 000
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	380 000	20 000	-360 000
MBCC.21 - POURSUITE RENOV CLOS COUVERT TH CHAMPAGNE	80 000		-80 000
MBCC.22 - RENOVATION CLOS COUVERT TH MADELEINE	300 000	20 000	-280 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	55 000		-55 000
MBCC.61 - MODERNISATION BATIMENTS PROMOTION CITE	50 000		-50 000
TS CC.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. ANIMATION CITE	5 000		-5 000
POLITIQUE DES LABELS	1 200		-1 200
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 200		-1 200
MAPL.51 - MATERIEL POLITIQUE DES LABELS	1 200		-1 200
VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL	45 000	14 990	-30 010
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	45 000	14 990	-30 010
PCCC.56 - PATRIMOINE CLASSE- RESTAURATION MOBILIER	45 000	14 990	-30 010
VIE ASSOCIATIVE	54 660		-54 660
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	54 660		-54 660
MAAC.51 - MATERIEL-MOBILIER ANIMATION DE LA CITE	28 660		-28 660
MBAC.61 - MODERNISATION BATIMENTS ANIMATION CITE	26 000		-26 000
MONUMENTS HISTORIQUES	502 820	166 870	-335 950
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	142 820	10 430	-132 390
PCAP.10 - RESTAURATION SAINT NIZIER (PHASE1)	80 000		-80 000
PCAP.11 - RESTAURATION DE VITRAUX (5 BAIES)	62 820	10 430	-52 390
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	360 000	156 440	-203 560
PCAP.55 - GROSSES RESTAUR MONUMENTS HISTORIQUES	285 000	156 440	-128 560
PCAP.58 - PATRIMOINE CLASSE - TRVX AMELIORATION	45 000		-45 000
PCAP.60 - PATRIMOINE CLASSE-TRVX SECURITE CONFORM.	30 000		-30 000

Contexte

La Ville de Troyes maintient ses actions en vue de **pérenniser l'attractivité et le rayonnement culturel** de son territoire et, dans un objectif de renforcement de ses réseaux, développe, chaque année un peu plus, ses **partenariats et mécénats**.

A ce titre, les opérations liées à la « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » concernent en 2020 la poursuite des travaux au musée d'Art moderne parallèlement à la finalisation du projet de restructuration du musée Saint-Loup, ainsi que l'acquisition d'un bâtiment qui deviendra, après travaux, les réserves des collections muséales.

Concomitamment à ces rénovations, le pôle muséal développe un **riche programme d'expositions et d'animations** pour assurer la diffusion et une communication continue autour de ses collections et de ses œuvres originales.

En complément du pôle muséal, les établissements artistiques regroupant le Conservatoire, l'école municipale des Beaux-Arts ou encore l'Orchestre d'Harmonie de Troyes offrent aux jeunes comme aux adultes la possibilité de suivre des **enseignements culturels et artistiques selon un programme varié de disciplines et accessible à tous**.

L'Espace Argence et la Chapelle Argence, lieux emblématiques créateurs d'évènements au cœur de ville, contribuent à la stratégie de développement économique, culturel et institutionnel du territoire.

Par ailleurs, ce secteur confirme son soutien au monde associatif par une enveloppe destinée **aux subventions** et poursuit l'animation du territoire ainsi que sa politique de restauration et de **mise en valeur du patrimoine culturel**.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Etablissements d'enseignement artistique : Dépenses 145 450 € - Recettes 567 000 €

Le Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Landowski accueille cette année près de **1 000 élèves**. Il développe son projet d'établissement adopté pour la période 2018 - 2023 qui vise à poursuivre la **démocratisation de l'enseignement artistique** auprès du jeune public. **L'école municipale des Beaux-Arts**, quant à elle, totalise presque **500 inscrits**, jeunes et adultes confondus.

L'Orchestre d'Harmonie de Troyes organise 4 représentations par an et offre la possibilité aux jeunes musiciens du Conservatoire de participer à ces représentations.

Hors personnel permanent et charges indirectes, le fonctionnement de ces trois établissements nécessite un budget total de **145 450 €** (Conservatoire 55 920 €, Ecole municipale des Beaux-Arts 32 230 €, Orchestre d'Harmonie de Troyes 57 300 €). Leurs recettes, estimées à **567 000 €** au total, proviennent des droits d'inscription et de participation aux frais d'organisation des activités et manifestations, ainsi que des subventions du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le Conservatoire et l'Orchestre d'Harmonie de Troyes (Conservatoire 490 000 €, Ecole municipale des Beaux-Arts 54 000 €, Orchestre d'Harmonie de Troyes 23 000 €).

Pôle Muséal : Dépenses 177 800 € - Recettes 55 600 €

Les travaux de rénovation des musées d'Art Moderne et de l'Apothicaire, au sein de la Cité du Vitrail, se poursuivent en 2020 afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil, mieux adaptées à tous les publics, un parcours muséographique repensé et modernisé pour le confort du visiteur et une nouvelle mise en valeur des collections permanentes.

Dans ces conditions, la programmation culturelle et artistique s'attachera à proposer tout au long de l'année des rendez-vous avec le public dans les Musées des Beaux-arts et d'Archéologie, du Muséum d'histoire naturelle, de l'Art Champenois et de la Bonneterie.

Alors que le musée Saint-Loup inscrit dans la durée, avec quelques variantes, la présentation des expositions créées en 2019 - l'exposition temporaire *Translation*, florilège des œuvres majeures de la collection du Musée d'Art Moderne et l'exposition permanente « *Six siècles de peintures, de GIOTTO à COROT* », comprenant 300 œuvres de la collection de peintures et de sculptures européennes de la fin du Moyen-Âge au 19^{ème} siècle - le musée de la Bonneterie consacrera l'année 2020 à l'exposition « *1819-2019 : Depuis 200 ans, DD est à vos pieds* », illustrant l'histoire bicentenaire de la société Doré Doré et de ses produits depuis 1819.

Lieu de découverte, d'émerveillement et d'enrichissement, les musées troyens développeront leurs actions auprès du public par une série d'actions de médiation culturelle visant à créer de nouvelles rencontres entre les œuvres et les publics ainsi que de nombreux rendez-vous festifs, populaires et gratuits.

Les recettes prévisionnelles (**55 600 €**) sont générées à 80% des droits d'entrées, des visites guidées collectives pour adultes et scolaires, enfin des ventes réalisées dans les boutiques. 20% proviennent des partenariats mis en œuvre autour du programme culturel.

Animation du territoire - Argence : Dépenses 2 912 250 € - Recettes 322 000 €

Une partie de ce budget est destinée au fonctionnement de **l'Espace Argence** et de la **Chapelle Argence**, lieux d'évènements incontournables en cœur de ville permettant d'accueillir les congrès, salons, manifestations culturelles et musicales tels le Salon régional du livre pour la jeunesse, le Salon du Mariage, les Nuits de Champagne notamment, pour un montant total de 100 050 €.

Par ailleurs, 2 804 100 € sont inscrits afin d'assurer le soutien aux **initiatives associatives** issues du monde culturel et le versement de la contribution à l'**EPA Maison du Boulanger Centre culturel**.

Une enveloppe budgétaire de 8 100 € est consacrée d'une part pour l'aménagement à neuf d'une résidence d'artistes (600 €) et d'autre part au remplacement de la moquette du théâtre de la Madeleine (7 500 €).

Enfin, les recettes proviennent en grande partie des redevances perçues pour l'occupation **des salles de l'Espace et de la Chapelle Argence**.

Politique des labels : Dépenses 40 750 € - Recettes 11 870 €

Les crédits de fonctionnement se concentrent sur les actions du label « **Ville d'art et d'histoire** » (ateliers pédagogiques menés en collaboration avec l'Education nationale et acquisition d'ouvrages notamment), l'édition de documents d'aide à la visite et l'organisation des Journées européennes du Patrimoine. Un financement de **11 870 €** des partenaires institutionnels (DRAC et Région Grand Est) est inscrit en recettes.

Vie associative : Dépenses 36 740 € - Recettes 8 580 €

La vie associative confirme son lien et son **rôle de facilitateur avec le monde associatif local**. Afin d'apporter une aide supplémentaire aux associations, plusieurs rencontres et animations thématiques seront organisées en 2020, notamment la **célébration des 20 ans de la Maison des Associations Pasteur**.

Monuments historiques : dépenses 147 600 €

La surveillance et l'entretien assidus des monuments historiques de la Collectivité apportent une garantie pour la préservation de ce patrimoine exceptionnel. L'attention du gestionnaire des monuments historiques se porte donc sur le **clos et le couvert des édifices**, et en priorité sur la maintenance des couvertures (tournées pluriannuelles). En outre, les interventions de maintenance en maçonnerie se multiplient elles aussi (rejointements, remplacement ponctuel de parements ou de pierres), avec toujours pour objectif de minimiser les situations graves, notamment au regard de l'étendue du patrimoine protégé et de son état général.

Protocole : Dépenses 91 950 €

Commémorations : Dépenses 26 450 €

Ce secteur assure les **représentations protocolaires** lors des déplacements officiels et l'organisation des **cérémonies inaugurales et commémoratives** inscrites au calendrier d'Etat. Un crédit de 5 450 € est spécialement destiné au soutien des

associations qui mènent des actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles.

Relations internationales – Promotion du territoire : Dépenses 36 800 €

Dans le cadre des relations internationales, la Ville de Troyes est amenée à honorer un certain nombre **d'invitations officielles annuelles récurrentes provenant des villes jumelles** comme Darmstadt en Allemagne, Brescia en Italie ou Zielona-Gora en Pologne et accueille également ses homologues étrangers.

Au sein des **36 800 €**, 30 000 € sont prévus à des fins d'organisation d'un village des villes jumelles lors de l'édition 2020 des Foires de Champagne, afin de promouvoir les richesses et le terroir des villes jumelles et de développer les relations internationales.

Une somme de 800 € **est destinée à soutenir le fonctionnement** du Comité de Jumelage du quartier Saint Martin et faciliter l'organisation du Challenge National de Judo par l'Olympique Club de Troyes.

Section d'investissement

Conservatoire : Dépenses 58 590 € - Recettes 5 000 €

Les principales dépenses en matériel concernent l'achat **d'instruments de musique** (clarinettes, hautbois, trompettes...) dans le cadre d'un programme pluriannuel de renouvellement des instruments. Parallèlement, des travaux liés à la **pose de film solaire et de luminaires de circulations**, sont programmés.

Les recettes correspondent à l'encaissement des cautions pour la location des instruments de musique.

Ecole des Beaux-arts : Dépenses 8 000 €

Une enveloppe de 8 000 € permettra de sécuriser l'établissement par l'installation d'un **visiophone**.

Pôle muséal : Dépenses 5 444 160 € - Recettes 1 294 230 €

L'opération spécifique relative à la « **Mutation urbaine au cœur de Troyes** » se poursuit en 2020 avec le chantier de **restructuration du musée d'Art Moderne** pour 1 600 000 €, le déménagement et les restaurations des collections (155 000 €), les travaux préparatoires **de réhabilitation du site du Vouldy** (698 050 €) et enfin par l'acquisition et une première phase de réhabilitation des **futures réserves du Pôle muséal** pour 2 405 000 €.

Le programme d'investissement annuel du Pôle muséal, d'un montant de 86 040 € repose principalement sur quatre axes : le traitement des fluides du Museum d'histoire naturelle et l'acquisition de matériels liés à la réalisation du Plan de Sauvegarde des Œuvres (6 000 € + 26 000 €) d'une part, et d'autre part, la restauration des collections (33 000 €) et un programme d'achat de matériel pour les équipes techniques et d'agent d'accueil et de surveillance des musées (9 000 €).

Des recettes de 13 500 € (8 000 € sur les acquisitions et 5 500 € sur les restaurations) sont attendues des partenaires habituels.

Espace et Chapelle Argence – Dépenses : 200 500 €

En 2020, les travaux de l'**Espace Argence** concernent notamment les opérations liées à la mise en sécurité du site (sachant que l'installation de la passerelle pour le travail en hauteur est inscrite au budget du Patrimoine bâti), la réalisation de l'organigramme des clés, la poursuite de la réfection du carrelage (salles annexes et bureaux) ou encore le déplacement de la baie de brassage. S'agissant de **la Chapelle Argence**, il est envisagé de procéder au réaménagement du rez-de-chaussée et de l'étage par le cloisonnement des espaces.

Animation du Territoire : Dépenses : 25 000 €

Il est également prévu **d'aider les associations par des subventions d'investissements** dans le cadre de demandes spécifiques d'acquisition de matériels ou de rénovation.

Espaces culturels : Dépenses : 2 400 €

Suite aux travaux de rénovation du clos et couvert d'une des deux résidences d'artistes, il convient de la réaménager avec du mobilier neuf. C'est pourquoi un crédit de 2 400 € est prévu à cet effet.

Théâtres : Dépenses : 435 000 € - Recettes : 20 000 €

Au titre du programme spécifique, les travaux sur le clos et le couvert des **Théâtres de Champagne et de la Madeleine** se poursuivent avec une enveloppe de 380 000 € et un financement attendu de 20 000 €. En effet, la Maison du Boulanger bénéficiant d'une concession d'occupation domaniale, seules les dépenses liées à l'exploitation sont à sa charge. Le clos et le couvert restent à la charge de la Ville de Troyes.

Concernant le programme annuel, une enveloppe totale de 55 000 € permettra d'engager des travaux de réfection intérieure des théâtres.

Politique des labels : Dépenses : 1 200 €

Cette année, une somme de **1 200 €** permettra de poursuivre le programme d'acquisition de **matériel pédagogique**.

Valorisation du Patrimoine culturel : Dépenses : 45 000 € - Recettes : 14 990 €

Le **programme de restauration du mobilier des édifices classés** concerne la restauration du Christ à la Piscine probatique, le nettoyage du christ de bronze de Girardon de l'Eglise Saint-Rémy, la création de 4 cadres pour tableaux du 18^{ème} siècle et l'achèvement du traitement de tableaux du 18^{ème} siècle de l'Eglise Saint-Nizier. En recettes, 14 990 € sont attendus de l'Etat (DRAC).

Vie associative : Dépenses : 54 660 €

Le programme d'**acquisition de matériels** repose sur l'achat de matériels divers (réfrigérateur, micro-onde...), de mobilier pour la Maison des Activités Associatives (MAA) Schumann et le remplacement de tables et chaises pour deux salles de la Maison des Associations (MDA) Pasteur (28 660 €). Par ailleurs, une enveloppe de 26 000 € est prévue pour poursuivre la **pose de films solaires** ainsi que la **maintenance et le remplacement des stores à la MDA**.

Monuments historiques : dépenses 502 820 € - recettes 166 870 €

En matière de Monuments historiques, les opérations de grosses réparations et de restaurations vont porter principalement sur deux chantiers : la restauration des **couvertures des bas-côtés Sud** de l'église **Saint-Jean-au-Marché** et une nouvelle tranche de **restauration de couvertures** et d'ouvrages d'écoulement sur l'église **Sainte-Madeleine**. Les marchés subséquents 2 à 4 de l'accord-cadre de **maîtrise d'œuvre pour la restauration de vitraux** seront également menés à bien afin d'engager ensuite les travaux nécessaires à la conservation des baies identifiées comme celles devant être le plus rapidement traitées.

B2 - Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 476 180	4 299 540	-4 176 640
ACTION SOCIALE	1 009 000		-1 009 000
PETITE ENFANCE	384 690	4 293 540	3 908 850
AINES	61 100	6 000	-55 100
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>6 710 910</i>		<i>-6 710 910</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>310 480</i>		<i>-310 480</i>
<small>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	105 200	38 030	-67 170
PETITE ENFANCE	105 200	38 030	-67 170
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	105 200	38 030	-67 170
MAAS.51 - MATERIEL-MOBILIER AFFAIRES SOCIALES	34 250	10 160	-24 090
MAAS.52 - MOBILIER MPE - PROGRAMME ERGONOMIE	19 000	5 550	-13 450
MBAS.61 - MODERNISATION BATIMENTS AFFAIRES SOCIALE	51 950	22 320	-29 630

Contexte

La Ville accompagne chaque jour les Troyennes et Troyens, les plus jeunes comme les plus âgés.

Action sociale et offre de service de proximité **participent ainsi à améliorer la vie quotidienne des familles.**

La politique d'action sociale de la Ville de Troyes est complémentaire à celle de l'Etat et du Département. Dans cette logique, elle se traduit, en matière de travail social, par la contribution au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) chargé de sa mise en œuvre, et le soutien aux initiatives associatives.

Pour les parents et habitants, la Ville propose une offre de **services de la petite enfance** dans le cadre de 10 Maisons Petite Enfance (MPE) comportant, à la fois, une offre d'accueil en collectif ou familial.

De plus, les familles peuvent également faire appel aux assistantes maternelles indépendantes agréées par le Département et soutenues par le Relais assistantes maternelles de la Ville de Troyes, dans leur travail quotidien.

Les familles font un choix selon leurs besoins occasionnels ou réguliers et sont accompagnées à ce titre par les professionnels de la petite enfance.

Ainsi, la vie des parents et enfants est facilitée, le retour, le maintien et l'accès à l'emploi ou à la formation encouragé, les enfants bénéficient donc d'un cadre épanouissant grâce à des professionnels qualifiés et bienveillants.

En complément de l'offre d'initiative associative dans le domaine culturel sportif et de loisirs la **Ville propose aux aînés de 70 ans et plus, des évènements qui rythment l'année**, en leur offrant des occasions de rencontre.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Action sociale : Dépenses 1 009 000 €

Le CMAS mobilise ses travailleurs sociaux pour répondre aux besoins d'accompagnement des Troyennes et des Troyens :

Accès aux droits, entretiens de soutien, instruction des demandes d'aides légales, domiciliation ou encore suivi des plus fragiles lors des épisodes climatiques tels que la canicule, les missions assurées sont multiples.

Le service est accessible sans rendez-vous à l'Espace Audiffred, et propose, dans les Maisons de Quartier, des permanences, ainsi que des visites à domicile. **Dix équivalents temps plein** de travailleurs sociaux sont à disposition des administrés et assurent chaque année plus de 10 000 entretiens d'aide et d'accompagnement sur rendez-vous et 7 000 contacts sans rendez-vous, ainsi que 1 500 demandes de prestations, aides légales et enquêtes diverses réalisées, près de 500 demandes d'aides financières et vestiaires CMAS instruites,

C'est ainsi une contribution de **985 000 €** qui permet de financer le fonctionnement du CMAS.

Les initiatives associatives soutenues par le biais de subventions pour **24 000 €** participent quant à elles à l'accès aux droits, l'information et la solidarité entre les générations.

Petite enfance : Dépenses 384 690 € - Recettes 4 293 540 €

Les dépenses courantes garantissent un accueil quotidien de qualité avec la fourniture des repas et des produits d'hygiène.

En complément, les crédits couvrent le fonctionnement courant (hors personnel permanent et charges indirectes) pour **750 000 heures d'accueil** réservées par les familles au sein des 10 Maisons Petite Enfance.

Le budget consacré aux **Maisons Petite Enfance** et au **Relais Assistantes Maternelles** sera par ailleurs destiné :

- aux vacations accomplies par le médecin des MPE,
- à l'acquisition de petits matériels et consommables de puériculture ou pédagogiques,
- aux réparations des matériels des offices ou lingeries.

Les recettes prévisionnelles sont issues de la participation des familles et du soutien financier de la CAF de l'Aube. A ceci s'ajoute la participation financière du Centre Hospitalier Simone Veil, dans le cadre d'une convention pluri-annuelle, pour l'accueil des enfants en horaires atypiques.

Aînés : Dépenses 61 100 € - Recettes 6 000 €

La Ville poursuit l'organisation de 3 évènements annuels à destination des aînés, qui s'inscrivent dans une démarche globale de prévention et de lutte contre l'isolement : le Repas de Printemps, la Semaine Bleue et les colis de Noël.

En lien avec les espaces intergénérationnels qui proposent également aux aînés des actions et des services tout au long de l'année qui visent par ailleurs à tisser les liens avec l'offre de service municipale et associative.

Section d'investissement

Petite Enfance : Dépenses 105 200 € - Recettes 38 030 €

Les crédits d'investissement seront consacrés à hauteur de 34 250 € à l'achat de matériel pédagogique adapté (structures de motricité, jeux, cycles), de mobiliers et de matériels de puériculture. Ces achats sont réalisés annuellement et participent au renouvellement du matériel des Maisons Petite Enfance.

De plus, 19 000 € seront consacrés à l'amélioration des conditions de travail des personnels au moyen de mobiliers et plans de change ergonomiques.

Enfin, le programme d'entretien et de modernisation des bâtiments représentera une dépense de 51 950 € (remplacement de store-banne, travaux de réaménagement et d'adaptation, rénovation d'une salle de change, films anti-chaaleur,...)

La majorité de ces investissements sera proposée au co-financement de la C.A.F. de l'Aube, avec une recette attendue de 38 030 €.

B3 - Cadre de vie, Développement durable

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 826 220	26 500	-4 799 720
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	35 300	1 000	-34 300
ESPACES PAYSAGERS	304 600		-304 600
PROPRETE	210 000		-210 000
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	88 000		-88 000
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>4 137 220</i>		<i>-4 137 220</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>51 100</i>	<i>25 500</i>	<i>-25 600</i>

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

INVESTISSEMENT	1 849 500	354 150	-1 495 350
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	17 000		-17 000
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	17 000		-17 000
UB19.01 - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	17 000		-17 000
ESPACES PAYSAGERS	1 257 000	354 150	-902 850
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	1 145 000	354 150	-790 850
EPEV.13 - CREATION DE 5 AIRES DE JEUX D'EAU	1 145 000	354 150	-790 850
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	112 000		-112 000
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	112 000		-112 000
PROPRETE	497 000		-497 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	497 000		-497 000
MTEV.72 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRONNT G.REPARATIONS	8 000		-8 000
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	129 000		-129 000
MTEV.75 - MAT.TECHNIQUE/AP - ENVIRON. MOYENS TECH.	360 000		-360 000
ENERGIE	78 500		-78 500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	78 500		-78 500
MBEV.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENVIRONNEMENT	78 500		-78 500

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Environnement - Développement durable : Dépenses 35 300 € - Recettes 1 000 €

Les crédits de fonctionnement seront principalement alloués à l'**organisation des événementiels et des animations menées au sein du parc et de la Maison des Maraîchers**. Les grands événements publics (chasse aux œufs, fête du parc des moulins, Happy Halloween) seront reconduits.

La Maison des Maraîchers bénéficie désormais d'une programmation annuelle qui a démarré en 2019 et qui se poursuit plus largement encore en 2020. Une grande partie des crédits sera dédiée à l'organisation de ces animations et aux frais annexes liés à leur fonctionnement (reprographie, communication, matériels pédagogiques, prestations).

Enfin, une partie du budget 2020 a été fléchée pour la maintenance et les analyses d'eau de l'aire de jeux.

Espaces paysagers : Dépenses 304 600 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées à l'**entretien des parcs et jardins**, ainsi qu'à la mise en valeur des **espaces verts** et le fonctionnement des **serres municipales**. La collectivité poursuit également l'entretien du patrimoine arboré qui comprend environ **13 000 arbres** par la programmation de travaux d'abattage, d'élagage, mais également de plantations. En particulier, elle s'adjoindra les compétences d'une expertise externe en patrimoine arboré afin d'en renforcer le suivi.

La Ville continue par ailleurs de lutter contre les parasites et fera appel à des entreprises spécialisées dans les traitements pour endiguer en particulier le développement de la pyrale du buis. Enfin, il est prévu sur 2020 de procéder à des interventions d'entretien spécifique sur les vitrages en hauteur des serres.

Sont par ailleurs prévus des crédits pour l'achat de matériaux, matériels, petits outillages et équipements de protection individuelle pour les besoins du service. Enfin la Ville poursuit son partenariat avec Troyes Habitat entamé en 2018 dans le cadre du concours communal de l'Habitat et des Maisons fleuries.

Propreté : Dépenses 210 000 €

Les deux derniers exercices budgétaires ayant permis d'ajuster au mieux les réels besoins de la régie, cet exercice sera marqué par quelques corrections, permettant d'asseoir la situation et de nouveau réduire l'enveloppe de fonctionnement. On peut également noter le prolongement **de dix agents en CDD** à temps complet ainsi que la poursuite de la modernisation des moyens matériels et du renforcement des interventions avec le recours aux entreprises locales d'insertion.

Le plan d'action concernant le désherbage de la Ville, effectué en respectant l'engagement **« 0 phyto »**, est toujours en phase de développement avec un accord-cadre de prestation réduit, une intervention humaine intensifiée, et **une recherche constante de nouvelles techniques et produits respectueux de l'environnement**.

Les opérations **« coup de propre »** sont maintenues au même rythme cette année, avec une participation toujours plus accrue des services de la Ville et une implication plus affirmée des habitants des quartiers concernés.

La collectivité conserve plusieurs marchés d'insertion portant sur l'entretien des espaces inter-bâties appartenant à la Ville, dans les quartiers des Sénardes et du Point du Jour, Marots, Jules Guesde sans distinction et indépendamment de leur statut privé ou public, sur l'entretien du quartier des Chartreux ainsi que sur le nettoyage de certains parcs et jardins et enfin des canisites. Elle cherchera également à affirmer cette volonté en développant le recours à l'insertion pour d'autres missions telles que le désherbage de certains secteurs ou l'entretien de sites précis.

Protection et gestion animale : Dépenses 88 000 €

La gestion de la fourrière animale confiée à la SPA, ainsi que le trappage et la capture des chats errants, attribués à l'association « Fées l'un pour l'autre » n'ont pas été reconduits fin 2019 car le Conseil Municipal a fait le choix d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au service commun de gestion des animaux errants (chiens et chats) mis en service par Troyes Champagne Métropole en février 2019. Par ailleurs, des crédits sont destinés à la gestion **des populations d'étourneaux**, en poursuivant la

technique d'effarouchement avec fauconniers testée avec succès en 2018. Des crédits sont également fléchés pour la **maintenance des 5 pigeonniers** installés sur le territoire communal. Enfin, la Ville poursuit ses actions en cours en termes de régulation des pigeons, et maintient son soutien aux associations de protection des populations félines qui œuvrent sur le territoire communal.

Section d'investissement

Environnement - Développement durable : Dépenses 17 000 €

L'investissement prévu sur 2020 concerne **l'amélioration paysagère de l'espace des jeux d'eau** qui évolue en faveur du confort et de l'accueil des usagers au Parc des Moulins.

Une partie des crédits est consacrée à l'acquisition de matériaux en vue de la construction **d'une pergola qui sera posée en pourtour de l'aire de jeux d'eau**. Cet aménagement permettra d'apporter de l'ombre et de concourir à la qualité du site.

Par ailleurs, en partenariat avec une association apicole locale et le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube, une opération d'installation **de ruches au sommet du château d'eau** semi-enterré sera menée au cours de l'année. Le « Miel de Troyes » produit sera utilisé dans la restauration collective.

Espaces paysagers : Dépenses 1 257 000 € - Recettes : 354 150 €

Comme suite à l'installation d'une aire de jeux d'eau au cœur du Parc des Moulins en 2017 et devant le succès rencontré par cet équipement, le déploiement d'aires de jeux d'eau de proximité est aujourd'hui plébiscité et vu comme le moyen d'apporter un peu de fraîcheur pour les enfants en période estivale. La répétition et la succession des épisodes caniculaires poussent les collectivités à réfléchir à la mise en place de nouveaux services en réponse aux attentes de la population en lui offrant des points de rafraîchissement. Forte de son expérience, la municipalité envisage pour l'été 2020, le déploiement de 5 nouvelles aires de jeu. L'implantation de ces aires de jeux répond à une logique de proximité avec des aires de jeux traditionnelles en place dans des lieux où les familles aiment à se retrouver. 5 emplacements ont ainsi été identifiés : Parc des 2 rives, Parc des Vassaules, Parc des Marots, Parc Zielona Gora, Espace contiguë à la crèche Québec. Il convient de

noter que les crédits permettront de créer une aire de jeux traditionnels et renforcer, si besoin, les structures existantes pour répondre à la logique de synergies entre aire de jeux d'eau et aires de jeux traditionnels. La collectivité n'en demeure pas moins très attentive à la protection de la ressource en eau, raison pour laquelle il est prévu de récupérer l'eau par le biais de cuves enterrées, l'eau ainsi collectée pouvant servir à l'arrosage des espaces paysagers ou au nettoyage des voiries et espaces publics.

Propreté : Dépenses 497 000 €

Il est prévu cette année de continuer à renouveler le parc de matériel de la régie, en prenant en compte les évolutions des prochaines années.

L'acquisition d'un second camion de lutte contre les pollutions visuelles est prévue afin de finir le renouvellement total du matériel de cette activité, obsolète et régulièrement immobilisé pour panne.

Une balayeuse électrique sera achetée notamment pour l'entretien du centre-ville, augmentant la capacité d'intervention du service par son petit gabarit, avec un mode de fonctionnement « Propre » et silencieux.

Enfin il est prévu de continuer **le remplacement des corbeilles** mobilier urbain indispensable dans le cadre du maintien de la propreté sur le territoire communal.

Les différents investissements, ainsi que la nouvelle organisation, nous imposent d'ajuster d'une année sur l'autre les moyens nécessaires, nous amenant à ne pas forcément remplacer une machine à l'identique, mais plutôt à amener une juste réponse à un réel besoin.

Energie : Dépenses 78 500 €

Le programme d'investissement porté par le service Energie concernera divers travaux dans les bâtiments communaux :

- Mise en place de poste de traitement d'eau dans les crèches - 10 000 €
- Mise en conformité de réseau d'eau chaude sanitaire dans les établissements sportifs - 35 000 €
- Remplacement de radiateurs gaz - 7 000 €

- Poursuite du programme de supervision des chaufferies - 20 000 €
- Achat de climatiseurs mobiles - 6 500 €

En complément, la Collectivité poursuivra, aux côtés des exploitants (COFELY et IDEX) ses investissements sur les installations qu'ils portent sur le programme pluriannuel du marché d'exploitation et au titre de la prestation P3 (plan de modernisation des matériels de chauffage et d'efficacité énergétique). Les opérations importantes en 2020 concernent le remplacement des chaudières des sites suivants :

- Gymnase Beurnonville
- Restaurant Charles Thibault
- Ateliers du CTM

B4 - Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 120 300	108 000	-4 012 300
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	23 200		-23 200
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	17 200		-17 200
VOIRIE	4 600		-4 600
REGIE ESPACES PUBLICS	333 740	108 000	-225 740
SIGNALISATION - CIRCULATION	956 700		-956 700
REGULATION TRAFIC	109 600		-109 600
PERSONNEL PERMANENT	2 675 260		-2 675 260
INVESTISSEMENT	3 236 830	60 000	-3 176 830
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	65 000	60 000	-5 000
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	60 000	60 000	0
ST14.01 - TRAVAUX D'OFFICE P/CPTÉ DE TIERS	60 000	60 000	0
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	5 000		-5 000
MASA.51 - MATERIEL-MOBILIER SECURITE ACCESSIBILITE	5 000		-5 000
VOIRIE	2 595 350		-2 595 350
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	295 350		-295 350
EPEP.44 - RECONSTRUCTION RUE PIERRE MURARD	295 350		-295 350
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	2 300 000		-2 300 000
EPEP.90 - VOIRIE - TRVX SUR OUVRAGES D'ART	800 000		-800 000
EPEP.91 - VOIRIE - TRVX VOIRIE ET SIGNALISATION	1 500 000		-1 500 000
REGIE ESPACES PUBLICS	223 830		-223 830
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	223 830		-223 830
EPEP.94 - VOIRIE - CONFORM. PARC DEFENSE INCENDIE	20 000		-20 000
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	14 000		-14 000
MTEP.75 - MAT.TECHNIQUE/AP- ESPACES PUBLICS/REGIE	139 830		-139 830
MTEP.78 - MAT. TECH. - INSTALLATIONS DE VOIRIE	50 000		-50 000
SIGNALISATION - CIRCULATION	302 650		-302 650
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	146 150		-146 150
SUEP.10 - MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC - LED	146 150		-146 150
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	156 500		-156 500
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	30 000		-30 000
SUEP.91 - SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC/VOIRIE	126 500		-126 500
REGULATION TRAFIC	50 000		-50 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	50 000		-50 000
EPEP.92 - VOIRIE - MISE CONFORMITE CARREFOURS/FEUX	50 000		-50 000

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 23 200 €

Avec la nouvelle réglementation relative à l'acquisition de défibrillateurs dans les Etablissements Recevant du Public et les obligations de maintenance qui en découlent, la quasi-totalité des crédits portent sur la maintenance de ces appareils (17 500 €) auxquels s'ajoutent les honoraires des expertises rendues indispensables lors des procédures sur les immeubles menaçant ruine (procédures de péril).

Service Communal d'Hygiène et de Santé : Dépenses 17 200 €

Ces crédits de fonctionnement sont consacrés en majorité aux différentes analyses obligatoires dans les établissements de la collectivité, comme la recherche de légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, la dératisation et la désinsectisation.

Voirie : Dépenses 4 600 €

Des crédits en fonctionnement sont affectés pour 2020 afin d'équiper les services opérationnels (bureau d'études et service travaux neufs) de différents matériels et autres équipements de protection individuelle.

Régie Espaces Publics : Dépenses 333 740 € - Recettes 108 000 €

Les dépenses inscrites concernent la **gestion et l'entretien de la voirie**, pour l'essentiel des achats de matériaux et de fournitures nécessaires à l'entretien courant des voiries, tel que l'achat et la mise en œuvre d'enrobés en vrac, de bordures, de béton, de concassés...

On y trouve également des dépenses liées à l'entretien du patrimoine, de protection incendie, des aires de jeux, ou encore des fontaines.

Les recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, de la vente des pavés et des contrats de viabilité hivernale.

Signalisation-Circulation : Dépenses 956 700 €

Les dépenses de cette direction englobent les activités de trois services.

Le service éclairage public bénéficie aujourd'hui d'une baisse importante de ses dépenses, tant sur les dépenses d'énergie que sur les actions de maintenance. Les investissements faits sur le renouvellement des installations d'éclairage public et la **baisse des puissances installées permettent d'afficher une réduction de consommation de 70% et 67%** d'économie sur la maintenance des équipements.

Le service signalisation a en charge la réfection des différents marquages routiers, (signalisation horizontale), l'installation et la maintenance des panneaux de police (signalisation verticale). L'aspect réglementaire et le vieillissement des marquages imposent sur l'exercice budgétaire 2020, une réfection globale sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Ces actions nécessaires à la sécurité des usagers du domaine public concernent notamment la reprise en peinture des passages piétons, des bandes de stop et des « cédez le passage », ainsi que des linéaires de séparation de chaussée. Les panneaux de police sont maintenus et remplacés suite à différents types de sinistres, ou encore du fait de la limite d'âge (environ 10 ans), et toujours dans la perspective de garantir une rétro-réflexion conforme à la réglementation.

Le service intervient également sur la préparation, la pose/dépose des illuminations de Noël, ainsi que sur la maintenance des motifs.

Le service Système d'Information Géographique (SIG) poursuit la mise à jour cartographique de plusieurs centaines de kilomètres de réseaux pour lesquels la ville de Troyes est exploitante (environ 300 -350 km).

L'objectif est de détecter les réseaux et de les reporter sur le SIG afin d'être en mesure de répondre aux Déclarations de projet de Travaux et aux déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT/DICT) dans la classe de précision A.

La gestion des DT/DICT se fait à l'aide d'une Plateforme d'Aide à la Déclaration (PAD).

Le service met à jour le SIG, en recensant et en y intégrant l'ensemble des équipements en place sur le territoire de la collectivité (fontaines, espaces verts, aires de jeux, mobilier urbain, signalisation...), de manière à fournir une base de données la plus à jour et la plus exhaustive possible.

Le service fait appel également à un prestataire privé extérieur dans le cadre d'un marché public pour certains relevés complexes, nécessitant l'usage d'un matériel spécifique.

Les autres dépenses sont liées à des contrats de maintenance et l'achat de consommables spécifiques à l'activité.

Régulation du trafic : Dépenses 109 600€

Ce service a la charge des actions de maintenance préventive et curative des équipements à forte concentration technologique.

On y trouve la signalisation tricolore, les bornes de contrôle d'accès, les bornes de stationnement minute. Le service gère également les divers contrats de maintenance annuels d'équipements spécifiques.

Section d'investissement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 65 000 € - Recettes : 60 000 €

5 000 € sont fléchés afin de poursuivre les engagements pris par la collectivité dans le cadre du déploiement du Plan Communal de Sauvegarde et de l'accueil de population lors d'évènements majeurs. S'ajoutent à cela des opérations pour compte de tiers liées aux travaux d'office réalisés dans le cadre des procédures relevant du pouvoir de police spéciale du Maire dans la lutte contre l'habitat indigne notamment (60 000 € en dépenses et en recettes).

Programme voirie : Dépenses 2 595 350 €

Dans le cadre des travaux du programme de 2019, il reste à régler des travaux effectués par le syndicat d'électrification de l'Aube (SDEA) sur différents axes.

En matière de programmes annuels pour l'année 2020 un crédit de 1 500 000 € permettra notamment la réfection des rues suivantes : la **rue Jean-Louis Delaporte** (section comprise entre la rue Louis Ulbach et la rue du Gros Raisin), la rue Charles Thibaut, la rue de la Mission (section comprise entre la rue Pierre Gillon et la rue du Beauséjour), la chaussée du Vouldy (section comprise entre la rue de la Pielle et le bd Pompidou), la **rue Maurice Marinot**, la **rue de la Fresnaye**, la **rue Gaston Rogelin**,

le **sentier des Grèves**, la **contre-allée Desguerrois** (place du Vouldy) ou encore des travaux prévus sur les rues privées intégrées telles que le **passage des Huyettes**, ou la **ruelle Flory**. Par ailleurs, les études seront menées pour la requalification du boulevard Blanqui qui s'effectuera en plusieurs phases. Un budget de 800 000 € est dédié aux **ouvrages d'art** et concerne notamment les travaux d'entretien du pont des Martyrs de la Résistance ainsi que les travaux de reconstruction du pont Philbois et des dépenses affectées d'études de maîtrise d'œuvre pour le pont Simart.

Régie des Espaces Publics : dépenses 223 830 €

Le poste de dépenses majeur pour l'année 2020 concerne l'achat d'un véhicule poids lourd et d'une trémie de salage, pour un montant d'environ 140 000 €. Le reste des crédits alloués concerne l'acquisition de potelets, bornes et poteaux d'incendie et divers matériels nécessaires au fonctionnement du service.

Signalisation - Circulation : Dépenses 302 650 €

Les crédits d'investissement prévus en 2020 sur l'**éclairage** permettront de finaliser le renouvellement du parc d'éclairage public et ainsi de terminer un projet initié en 2015 permettant à terme, **un éclairage public 100% LED**.

L'opération se finalise en 2020, avec le remplacement d'un total de 9600 luminaires à incandescences, sur l'ensemble des 6 zones que compte la ville.

Pour le service SIG, des crédits seront consacrés à l'acquisition de nouveaux matériels de détection, d'un aspirateur industriel pour le nettoyage des chambres de tirage avant détection, et d'un télémètre laser pour le déport des points difficiles d'accès avec le GPS.

Régulation du trafic : Dépenses 50 000 €

Comme chaque année, les crédits affectés à ce secteur sont consacrés principalement au remplacement des mobiliers de signalisation tricolore vétustes ou détériorés lors d'accidents de la circulation, ainsi qu'au renforcement des zones de comptage dans le but d'apporter des améliorations significatives dans les stratégies de régulation du trafic.

B5 - Vie citoyenne, Démographie et Elections

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 313 770	426 080	-2 887 690
DEMOGRAPHIE - ELECTIONS - CIMETIERE	18 500	126 930	108 430
DEMOGRAPHIE	6 550	36 390	29 840
CIMETIERE	9 750	70 000	60 250
ELECTIONS	2 200	20 540	18 340
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	77 150	299 150	222 000
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	39 050	37 000	-2 050
ESPACES INTER GENERATIONNELS	38 100	262 150	224 050
PERSONNEL PERMANENT	3 209 890		-3 209 890
CHARGES INDIRECTES (*)	8 230		-8 230

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

INVESTISSEMENT	535 500	285 990	-249 510
DEMOGRAPHIE - ELECTIONS - CIMETIERE	34 500		-34 500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	34 500		-34 500
MBSH.60 - MODERNISATION CIMETIERE SERV. HABITANTS	34 500		-34 500
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	501 000	285 990	-215 010
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	500 000	285 990	-214 010
MBSH.11 - VASSAULES/CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	500 000	285 990	-214 010
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 000		-1 000
MASH.51 - SERVICES HABITANTS/MOBILIER	1 000		-1 000

Contexte

La Ville répond quotidiennement aux besoins des usagers en termes de services et démarches administratives.

Ces missions sont assurées au plus près du domicile des Troyennes et des Troyens, à l'Hôtel de Ville ou dans les Maisons de Quartier.

C'est dans une logique de proximité et d'accompagnement que la Ville inscrit également son projet et son action de développement social et territorial.

Riche de ses maisons de quartiers et espaces intergénérationnels, la Ville renforcera son offre en 2020 par la construction de l'équipement des Vassaules qui débutera dans le courant de l'année.

La structuration de l'offre de services et sa dynamique d'animation se construisent en lien avec les habitants et les instances de participation. En effet, toutes les initiatives et actions mises en œuvre sur nos territoires sont partagés, débattus et

développés au sein des 6 conseils de quartiers et des comités d'établissements des espaces intergénérationnels sur lesquels.

La ville continuera de prendre appui sur les riverains et citoyens troyens dans le cadre des rencontres « Mieux Vivre Ma Ville » ou encore par la création officielle du Conseil citoyen de Jules Guesde en 2019.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Démographie- Elections- Cimetière : Dépenses 18 500 € - Recettes 126 930 €

Au titre de ses fonctions d'officier d'état civil, le Maire doit notamment assurer la tenue des registres correspondants. La majorité des crédits du secteur Démographie est ainsi consacrée à la confection de ces derniers (feuilletés sécurisés, reliure). En effet, en parallèle de la dématérialisation croissante de la transmission des données d'état civil, les formats papier des registres demeurent, de même que les livrets de famille, dont l'achat relève également de ce secteur.

Le budget de fonctionnement affecté au cimetière permet principalement d'assurer la prise en charge obligatoire des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources. Les recettes issues des ventes de concessions funéraires sont estimées à 70 000 €.

Les dépenses pour le secteur élections seront consacrées à l'organisation matérielle des prochaines élections municipales. Cette ligne n'intègre pas le coût majoritaire du personnel intervenant dans les bureaux de vote. S'agissant de personnel permanent dépendant de différents services, la charge est supportée par le secteur de rattachement. Les recettes sont principalement issues des frais d'assemblée pris en charge par l'Etat et sont estimées à 18 340 €.

L'organisation de la campagne annuelle de recensement de la population repose également uniquement sur des coûts de personnel correspondant à la rémunération des agents recenseurs.

La fiabilité des données collectées pour le calcul de la population municipale dépend chaque année de la qualité du travail effectué par ces agents recenseurs.

Une partie de cette dépense est couverte par la dotation de recensement qui figure au titre des recettes de ce secteur.

Les autres recettes de fonctionnement sont issues de la dotation de l'Etat pour la prise en charge des demandes de passeports et CNI.

Equipements de proximité : Dépenses 77 150 € - Recettes 299 150 €

Conseils de quartiers et vie quotidienne : Dépenses 39 050 € - Recettes 37 000 €

Six coordinateurs de quartier travaillent au quotidien dans les quartiers, au plus près des partenaires et des habitants. Ils favorisent et encouragent la participation des habitants pour les rendre acteurs de leurs quartiers. Cette démarche se traduit notamment par le développement des actions qui visent l'amélioration du cadre de vie au titre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et l'accompagnement des initiatives habitants et associations : fête des voisins, journée citoyenne, fête de quartier...

Avec leurs 13 agents de proximité, les services administratifs des maisons de quartiers se rapprochent de l'usager et permettent toutes les facilités dans le cadre de leurs démarches administratives (inscription scolaire, état civil, ...) ou dans la vie quotidienne du quartier, de la ville (signaler un incident rencontré sur la voie publique, louer une salle, ...).

Les **dépenses prévisionnelles** estimées à **39 050 €** (hors frais de personnel) correspondent aux frais de correspondance avec les habitants, petites réparations des matériels et espaces loués, prestations de services pour la sécurisation et l'animation de temps festifs ainsi qu'une inscription liée aux subventions aux associations.

Les **recettes prévisionnelles** estimées à **37 000 €** proviennent des locations de salles des Maisons de quartiers.

Espaces inter générationnels : Dépenses 38 100 € - Recettes 262 150 €

Les Espaces Intergénérationnels forment des lieux et espaces de vie, d'activités, et d'initiatives habitants qui favorisent le lien social et le vivre ensemble. A ce jour, 4 sont labellisés centre social ; ils ont pour mission de faciliter l'intégration des habitants

dans la vie collective et citoyenne, participer au développement de la cohésion sociale du territoire et stimuler la participation des usagers.

Au-delà de l'offre d'ateliers, auxquels souscrivent chaque année environ 800 adhérents, ces structures mobilisent autour d'elles, de nombreux habitants, acteurs associatifs et institutionnels. L'année 2020 poursuivra sa dynamique d'animation globale, c'est-à-dire généraliste et diversifiée, et mettra l'accent sur le renforcement des informations de promotion de la santé et de l'égalité femmes-hommes.

Les **dépenses prévisionnelles** estimées à **38 100 €**, correspondent à l'ensemble des achats de prestations et de fournitures liées aux activités et services proposés par les espaces intergénérationnels

Les **recettes prévisionnelles** estimées à **262 150 €** proviennent des adhésions et inscriptions aux activités dans les espaces intergénérationnels et des participations des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Agence Régionale de la Santé).

Section d'investissement

Cimetière : Dépenses 34 500 €

En 2019, le cimetière communal a fait l'objet d'interventions importantes, en réponse aux attentes exprimées par les usagers : actions d'entretien des espaces verts et de désherbage, test de nouveaux dispositifs pour une gestion durable des déchets, et interventions d'entretien du patrimoine arboré dans l'attente de la mise en œuvre d'un projet global pluriannuel de refonte des espaces verts, en cours d'étude.

Le volet annuel d'investissement 2020 permettra, en parallèle, de compléter les équipements cinéraires, d'installer de nouveaux enfeus pour l'inhumation des personnes indigentes, et de réaliser les travaux de reprise des concessions en état d'abandon.

Conseils de quartiers et vie quotidienne : Dépenses 501 000 € - Recettes 285 990 €

Les dépenses de ce secteur portent sur la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaules. Ce projet a subi des retards importants, conséquences de

défaillances cumulées des divers intervenants auxquels la Ville avait confié la conception du projet puis de la maîtrise d'œuvre.

Adossée au bâtiment qui abrite actuellement l'accueil de loisirs, cette construction permettra de répondre aux besoins des habitants, l'expression des initiatives associatives et le développement de l'offre de service des Espaces Intergénérationnels.

Enfin, 1 000 € sont crédités afin de procéder à des achats de petits équipements en vue de travaux d'adaptation dans les locaux de la Maison de quartier des Marots et de l'espace Peltier. Des études complémentaires sont en cours de réalisation afin de renforcer l'offre locative des maisons de quartiers en procédant à l'adaptation des cuisines mises à disposition dans le cadre des locations de salles.

B6 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 783 360	1 335 820	-726 740
URBANISME	266 800	95 200	-171 600
POLE URBANISME	10 200	7 000	-3 200
SECTEUR SAUVEGARDE	185 500	88 200	-97 300
GESTION DES SOLS	71 100		-71 100
PATRIMOINE COMMUNAL	411 670	1 240 620	549 750
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>983 980</i>		<i>-983 980</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>120 910</i>		<i>-120 910</i>

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

INVESTISSEMENT	1 584 840	3 087 850	1 503 010
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	729 840	221 300	-508 540
EPEP.37 - PLANCHE CLEMENT - AMENAGT VOIRIES DIVERS	50 000	11 080	-38 920
EPUR.12 - VOIRIE ABORDS QUARTIER DURABLE TAUXELLES	600 000	210 220	-389 780
ETUR.11 - URBANISME - REVISION ZPPAUP EN AVAP	4 000		-4 000
ETUR.20 - NPNRU J. GUESDE - ETUDES PISCINE	75 840		-75 840
PROGRAMMES ANNUELS	855 000	105 000	-750 000
EPUR.99 - RACCORDEMENT RESEAUX P/PERMIS CONSTRUIRE	30 000		-30 000
ETUR.50 - ETUDES URBANISME - RENOVATION URBAINE	4 000		-4 000
SUUR.10 - SUBV SECT SAUVEGARDE (A PARTIR DE 2012)	100 000		-100 000
SUUR.30 - SUBVENTION OPAH RU/AP - PROG 2012/2019	250 000	100 000	-150 000
MBUR.61 - MODERNISATION BATIMENTS PATRIMOINE	106 000		-106 000
MBUR.64 - DEMOLITIONS PATRIMOINE FONCIER	30 000		-30 000
AQUR.52 - ACQUISITIONS FONCIERES (terrain-bâti)	330 000		-330 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 000	5 000	0
CESSIONS		2 761 550	2 761 550
024 - Produits des cessions d'immobilisations		2 761 550	2 761 550

BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	551 000	551 000	0
FONCTIONNEMENT	551 000	551 000	0
Acquisitions	551 000		-551 000
Cessions		551 000	551 000

Contexte

Les actions menées au titre de l'urbanisme préfigurent **les transformations à venir de nos quartiers**. L'approbation des modifications en toute fin d'année 2019, du Règlement de Secteur Sauvegardé et du Plan Local d'Urbanisme ont fait de l'année 2019 une année particulièrement dense et chargée pour les services, sur le plan réglementaire. Ces procédures ont été menées en interne par la Direction de l'Urbanisme. Elles permettent de se projeter un peu plus et d'accompagner au mieux les politiques publiques et la reconstruction de la ville sur elle-même tout en préservant la qualité d'un cadre de vie aujourd'hui reconnu. Reste à finaliser l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui cible le patrimoine

industriel 1850/1950, dont la révision a été lancée en 2015 et qui a donné lieu depuis 2018 à une large concertation des habitants des quartiers concernés.

Le nombre soutenu de Certificats d'urbanisme et Déclarations d'Intention d'Aliéner délivrés est la preuve que **le marché de l'immobilier est toujours très dynamique.**

2020 sera marquée **par l'instruction de grands projets à l'échelle d'ilots urbains ou de quartiers.** Ces projets sont l'aboutissement de longs efforts de négociation, de phases administratives ou d'études qui se sont étalées sur plusieurs années. Ainsi en toute fin d'année 2019, le groupe NEXITY s'est positionné pour porter le projet d'« **Ecoquartier Chomedey-Tauxelles** ». Face à la gare de Troyes dont les abords viennent d'être requalifiés, il s'agira pour le groupe VINCI de la **reconversion des anciens hôtels-restaurants en un vaste programme immobilier** mixant à la fois des chambres d'étudiants (140), des chambres d'hôtel (environ 100), une résidence seniors (112 appartements) et deux cellules commerciales en rez-de-chaussée. A quelques mètres seulement, le site « ex Erdf » ouvrant à la fois sur le boulevard Gambetta et l'avenue Pasteur offrira également de belles opportunités avec la **transformation d'immeubles de bureaux en logements seniors ainsi qu'un vaste programme de construction de logements collectifs et individuels, avec des surfaces tertiaires.** Les derniers sites industriels ne sont pas en reste et présentent autant d'opportunités en terme de renouvellement urbain ou de reconstruction de la Ville sur elle-même, évitant la consommation d'espaces agricoles en périphérie. Il s'agit par exemple du site « LOGTEX » (site Absorba Poron), rue des Martyrs de la Résistance sur plus de 6 ha dédiés à l'accueil de nouveaux programmes immobiliers résidentiels (et équipements) avec une étude de programmation urbaine à lancer début 2020. Les anciens moulins de la Rave et Notre Dame seront reconvertis en logements (environ 40) et le site accueillera une résidence seniors de 123 appartements avec des services communs. Les sites industriels « Doré Doré » ou « Magiline », propriétés de Troyes Habitat feront également l'objet d'études pour construire de nouveaux logements sociaux, mais également pour commercialiser des lots à bâtir afin de diversifier l'offre de logements. Enfin, après la signature de la **convention NPNRU Jules Guesde en début d'année 2019** avec l'Etat (ANRU) et ses partenaires, les premières démolitions seront engagées par Troyes Habitat au cours du premier semestre 2020.

Cela laisse présager une année 2020, riche en investissements immobiliers et enancements opérationnels toujours très attendus par les entreprises du bâtiment notamment.

Dans le Bouchon de Champagne, les projets de reconversion et de réhabilitation du patrimoine ancien se multiplient depuis quelques années. Le rachat par la société Galia de l'immeuble des anciens Magasins réunis est quant à lui annonciateur d'un projet ambitieux. Les dispositifs liés à l'OPAH RU (reconduite jusqu'en 2022), les outils de défiscalisation « Malraux », « Denormandie », ainsi que les financements d'Action Logement visent à soutenir l'effort de réhabilitation porté à la fois par les propriétaires privés, mais également les bailleurs sociaux. La signature du dispositif **Action Cœur de Ville** et la définition du périmètre **d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** sont arrivés à point nommé pour soutenir des projets en cours comme le projet Pôle Muséal Cathédrale et la reconversion de l'ancienne clinique des Ursulines en Maison de Santé Pluri-professionnels à vocation Universitaire (MSPU). Le secteur de la Planche Clément (qualifiée d'opération de Rénovation Urbaine isolée) va accueillir un nouveau programme de 30 logements porté par l'OPH Troyes Habitat. Une résidence seniors et étudiante sont par ailleurs en cours d'étude sur ce site.

Les immeubles en **Opération de Restauration Immobilière (ORI)** portés par la collectivité seront progressivement revendus à des opérateurs pour mener les travaux de réhabilitation. L'objectif étant d'améliorer l'habitabilité de ces immeubles selon les normes de confort actuel (performance thermique, luminosité, accessibilité...) et de manière générale, d'attirer de nouveaux habitants dans le centre-ville historique.

Immeuble après immeuble, la reconquête et la valorisation d'immeubles anciens se poursuivent au gré d'un accompagnement soutenu de la collectivité qu'il convient malgré tout de faire évoluer.

La politique foncière de la collectivité n'est pas en reste et constitue un préalable indispensable à toute politique d'aménagement. L'acquisition à l'amiable d'emprises foncières, objet d'emplacements réservés, permet d'entrer un peu plus

dans l'opérationnalité des projets. **La collectivité joue en outre un rôle de régulateur en se portant acquéreur de certaines emprises jugées stratégiques.**

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Urbanisme : Dépenses 266 800 € - Recettes 95 200 €

Avec un budget de 185 500 € représentant près de 70 % des dépenses de fonctionnement du secteur, les actions menées au titre de **la sauvegarde et la valorisation du centre historique**, restent un axe fort de la politique municipale. La prolongation de l'OPAH-RU Bouchon de Champagne jusqu'au 31 décembre 2024, rendue possible à travers la reconnaissance par l'Etat, de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée par la commune (arrêté préfectoral du 23 juillet 2019) permet d'envisager sereinement la poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière en cours. Dans ce cadre, il est prévu de renouveler le marché de suivi-animation qui arrive à terme en avril 2020 lequel constitue le principal poste de dépenses bien que financé à hauteur de 50% par l'ANAH (88 200 € de recettes).

Pour accompagner toujours plus et mieux les pétitionnaires et les investisseurs dans la conception de leurs projets de construction mais surtout de réhabilitation de bâtiments anciens, des fiches à portée pédagogique seront finalisées sur plusieurs thématiques telles que les menuiseries (selon les époques de construction), les enduits/couleurs, l'intégration des dispositifs techniques... Ces fiches serviront de support lors des permanences organisées à l'hôtel du Petit Louvre (hors Bouchon de Champagne), aux trois architectes conseils auprès des services, lors des visites de chantier (avant/pendant/après) réalisées chaque semaine dans le Bouchon de Champagne. Comme l'ensemble des documents d'urbanisme (à la fois réglementaires tels que le PLU, PSMV, RLP, autres servitudes...) mais également sur des conseils comme le guide énergétique ou les enseignes), ces fiches seront accessibles sur le site internet de la Ville courant 2020.

Parallèlement, un effort est toujours consenti pour parfaire la connaissance de notre cité, à travers la réalisation d'études dendrochronologiques et chromatiques ponctuelles.

Si 2019 a permis de finaliser la modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), les efforts (dépenses de 5 000 €) se concentreront en 2020 pour le service Gestion des sols, sur la finalisation de la refonte du règlement de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) engagée il y a plusieurs mois maintenant, avec une accélération courant 2019 de la tenue de réunions de concertation dans les quartiers et une large place laissée au dialogue avec les habitants.

En matière de gestion des sols, la principale source de dépenses (62 000 €) reste le remboursement à Troyes Champagne Métropole des frais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (hors Bouchon de Champagne) laquelle atteste d'une activité toujours aussi soutenue. Une dépense de 3 000 € est inscrite pour la liquidation des honoraires d'architecte-conseil réglés au titre de l'accompagnement que la Ville apporte auprès des pétitionnaires concernés par la ZPPAUP. L'objectif reste malgré tout d'aller plus loin avec pourquoi pas à terme la création d'un véritable centre de ressources avec un possible appui du Conseil Départemental, pour palier à l'absence de CAUE (centre de ressources et de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, investi d'une mission d'intérêt public né de la loi sur l'architecture et créé à l'initiative des responsables locaux) sur le territoire.

Si aucun crédit n'est inscrit au titre du BP 2020, les crédits reportés permettront de conduire l'étude urbaine autour du site « Absorba Poron » pour laquelle le marché a été notifié en toute fin d'année 2019. Là encore, cette étude qui doit permettre de définir les contours et d'arrêter la programmation de la reconversion de ce site industriel bénéficiera de l'apport du programme « Action Cœur de Ville ». L'étude sera réalisée en tenant compte notamment, des attentes des riverains de la rue des Ecrevolles qui seront étroitement associés aux réflexions tout comme l'APEI de l'Aube qui cherche à se développer. De même et toujours dans le même secteur, une attention toute particulière sera portée au projet de transformation du dépôt de la TCAT eu égard notamment aux enjeux urbains que revêt ce projet d'envergure porté par la communauté d'agglomération.

Patrimoine communal : Dépenses 411 670 € - Recettes 1 240 620 €

La gestion active du parc immobilier de la collectivité permet quant à elle de dégager un résultat de 549 750 € tout en maintenant un programme d'entretien

élevé. La politique d'actualisation des conditions de mise à disposition des immeubles appartenant à la collectivité, permet en effet d'escompter une recette de **1 240 620 €**, recette qui tend à se stabiliser compte tenu notamment de l'abandon de certains logements relevant du patrimoine scolaire dont la vacance a été organisée de sorte à étendre les espaces dédiés à l'enseignement et répondre aux exigences de décroisement de certaines classes. Sans qu'il soit possible d'en estimer l'impact, l'actualisation des bases cadastrales pourrait malgré tout peser sur le montant des taxes foncières dues par la collectivité.

Section d'investissement

Dépenses : 1 584 840 € - Recettes 3 087 850 €

- **Les opérations spécifiques** qui englobent d'une part les opérations de rénovation urbaine et d'autre part la reconquête du secteur Chomedey / Tauxelles (dépenses : 600 000 €, recettes : 210 220 €).

Au titre de la rénovation urbaine du quartier Jules Guesde, l'exercice 2020 devrait permettre de finaliser les études urbaines (définition des procédures d'aménagement, délimitation des futurs espaces publics, ajustement du programme de reconstruction entre OPH Troyes Habitat, Action Logement et promotion privée) et de programmation des équipements (dépenses de 75 840 €) avec une attention toute particulière sur la place des équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage relève de la commune (piscine, groupe scolaire, équipement de proximité).

Dans la tête du Bouchon de Champagne, on devrait assister d'ici à la fin de l'année, au lancement des premiers travaux de VRD (voirie, réseaux divers) attendus sur le secteur de la Planche Clément, en étroite collaboration avec l'OPH Troyes Habitat et l'acquéreur pressenti des quelques 6 700 m² de foncier libérés (dépenses de 50 000 €, recettes de 11 080 €).

4 000 € sont réservés pour la finalisation du dossier AVAP.

S'agissant de la reconquête du secteur Chomedey/Tauxelles, le projet porté par la société Nexity, présenté en ouverture de séance du conseil municipal du 16 décembre dernier, vient marquer une avancée significative dans l'aboutissement d'un dossier initié il y a près de dix ans et pour lequel la collectivité s'est engagée dans une démarche volontariste de labélisation Eco-quartier dans l'objectif de faire

de ce nouveau quartier d'habitat une référence où la notion de mixité générationnelle prendra tout son sens. Le projet porte en effet sur la réalisation de deux résidences en front de rue (dont une dédiée aux séniors de 130 appartements), quelques mètres-carrés de surfaces commerciales en pied d'immeubles et 37 maisons de ville.

En marge de ce projet, la collectivité poursuit ses investissements pour faire de ce secteur, un quartier résidentiel dans un écrin naturel préservé et mis en valeur avec l'aménagement d'une coulée verte de près de 2 ha, la renaturation de la Noue Robert, la restauration des vergers, la création de nouveaux jardins partagés et la réalisation d'une voie verte de 450 mètres entre les rues Billotte et Brocard. Toutes ces réalisations ont nécessité depuis 2010, de longues heures de concertation, de réunions, de tractations pour acquérir les dernières emprises foncières, d'explications, de présentations des enjeux et atouts de ce secteur pour atteindre avec succès l'étape 2 du processus de labélisation ECO-Quartier. La collectivité n'entend pas en rester là et prévoit l'aménagement des derniers espaces disponibles situés en frange de la réserve foncière convoitée par Nexity pour un montant de travaux de 600 000 € et une recette de 210 220 € tirés de l'éligibilité de ce projet au programme « Action Cœur de Ville ».

- **Les programmes annuels** notamment liés au renforcement des réseaux publics (réseaux électriques, réseaux de défense incendie, etc.) suite à la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager) pour un montant de 30 000 € et une provision de 4 000 € consacrés à la mise à jour des documents d'urbanisme, documents supports et financement d'annonces légales.

- **Les programmes annuels liés à la politique de sauvegarde du patrimoine** avec la reconduction du dispositif d'aide à la restauration architecturale et patrimoniale qui dispose d'une enveloppe stable de 100 000 € et le maintien du fond commun d'intervention dans le cadre de l'OPAH-RU prolongée jusqu'en 2024. Les crédits de paiement 2020 sont de 250 000 € en dépenses et de 100 000 € en recettes basées sur la reconduction de l'engagement de la Région Grand Est au côté de la Ville, à hauteur de 40 %.

- Programme annuel d'acquisitions – modernisation du patrimoine communal

Les efforts de modernisation du patrimoine relevant du domaine privé de la collectivité sont maintenus (106 000 €). Par ailleurs, une somme de 330 000 € est inscrite pour porter un programme d'**acquisitions foncières** destiné à accompagner les politiques publiques de la collectivité. Sur 2020 sont entre autre prévues, l'acquisition de l'immeuble jouxtant l'école élémentaire Jacques De Letin, et une provision de 30 000 € pour des **démolitions diverses**.

- Programme de cessions d'immobilisations (recettes 2 761 550 €)

Les recettes de cessions d'immobilisations pour l'année 2020 sont à mettre en lien avec la cession des 21 000 m² du périmètre du futur éco-quartier à la société Nexity, ainsi que l'encaissement de ventes qui se signeront normalement au cours du premier semestre.

Budget Annexe Opération de Restauration Immobilière

Section de fonctionnement

Dépenses 551 000 € - Recettes 551 000 €

L'ORI, opération de restauration immobilière visant à reconquérir l'habitat ancien dégradé, se poursuit. Les permis de construire pour le recyclage des immeubles sis 18, 20 rue Gambey, 2,4, rue de la bonneterie sont en cours d'instruction. Le dossier de demandes de permis de construire relatif aux immeubles sis 18 rue du Général Saussier et 21, 23 rue Jaillant Deschainets sont en cours de préparation. L'animation se poursuit sur les immeubles sis 40 et 45 rue Jaillant Deschainets, 31 rue Paul Dubois. Enfin, le 30 rue du Général De Gaulle devrait donner lieu à la désignation prochaine d'un architecte. Le programme d'acquisition touche donc à son terme et le gros des investissements concernent maintenant les études et travaux préparatoires à la reprogrammation et au recyclage des immeubles acquis. Les premières cessions (18, 20 Gambey) devraient intervenir courant 2020, le service France Domaine ayant été saisi dernièrement.

B7 - Requalification des espaces publics et Déplacements urbains

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	51 360	0	-51 360
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>51 360</i>		<i>-51 360</i>
INVESTISSEMENT	2 034 870	935 950	-1 098 920
AMENAGEMENT	2 034 870	935 950	-1 098 920
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	1 884 870	935 950	-948 920
EPEP.31 - REQUALIFICATION PLACE SAINT PIERRE	10 000		-10 000
EPEP.35 - REQUALIFICATION PLACE DE LA TOUR/ABORDS	491 970	377 600	-114 370
EPEP.38 - ETUDE REQUALIF. CENTRE VILLE/BERGES	30 000		-30 000
EPEP.39 - REQUALIFICATION QUARTIER TURENNE	821 270	380 580	-440 690
EPEP.45 - REAMENAGEMENT QUARTIER MITANTIER	317 100	105 540	-211 560
EPEP.46 - PASSAGE DANTON (DE DANTON A LARGENTIER)	20 000		-20 000
EPEP.47 - QUAI DE L'ABATTOIR	50 000		-50 000
SUEP.31 - ECLAIRAGE PUBLIC POLE GARE	144 530	72 230	-72 300
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	150 000		-150 000
EPEP.89 - TRVX VOIRIE REQUALIFIEE - MAINTENANCE	150 000		-150 000

Contexte

Les investissements réalisés et à venir, sur les espaces publics et la conduite des différents programmes de rénovation urbaine permettent de se projeter et d'asseoir le potentiel de développement de notre territoire.

Ce qui a été entrepris il y a 25 ans sur l'espace public du centre-ville **a permis de redonner de la qualité au cadre de vie et de redonner une véritable attractivité au centre historique.** La collectivité met en œuvre depuis des années les actions aujourd'hui mises en avant au plan national pour **redynamiser les centres villes.** Même si rien n'est jamais fini, beaucoup a été fait. Opération après opération, la ville a révélé ce qui était enfoui, rappelant son histoire, faisant ressurgir son riche passé tout en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui et aux nouvelles formes de vie en ville. A l'instar de la requalification de la trame viaire, le temps est venu de s'intéresser et **d'engager une réflexion sur l'aménagement des berges de Seine autour de la Tête du Bouchon de Champagne,** poursuivant ainsi la promenade des quais de Seine et du quai La Fontaine que les troyennes et les troyens se sont d'ores et déjà bien appropriés avec de nouveaux usages. La Seine, fondatrice de la ville assurant son rôle de communication, de protection, de ressource en eau, de puissance hydraulique, a peu à peu disparu au profit de voies de circulation automobile

internes et externes. Il s'agit dès lors de remettre la Seine à sa place, de la rendre plus visible et tangible, au travers d'un aménagement différencié et animé en fonction des séquences de son parcours, coulée verte et bleue, constituant une véritable promenade circulaire. Pour rester dans la course des différentes agglomérations situées à 1h30 de Paris et pouvoir continuer à bénéficier de financements croisés, le déploiement d'une ingénierie urbaine et financière forte permet à Troyes de figurer dans les différents programmes nationaux. L'éligibilité de la Ville de Troyes au plan « Action Cœur de Ville » en est la concrétisation récente la plus probante. L'homologation en juillet 2019, par le Préfet de l'Aube, de la convention-cadre « **Action Cœur de Ville** » en convention **d'opération de revitalisation du territoire (ORT)** a ouvert de nouvelles perspectives tant pour les investisseurs publics que privés, avec le soutien notamment d'Action Logement.

Objectifs pour 2020

Section d'investissement

Concernant les **travaux de requalification** pour **2 034 870 €** en dépenses et **935 950 €** en recettes, le budget 2020 permet le solde d'opérations spécifiques en cours de réalisation :

- **Le solde de la requalification de la place Saint-Pierre** (10 000 € en dépenses) correspondant au règlement des dernières révisions de prix.

- **Clôture de l'opération de requalification de la place de la Tour et de ses abords** (491 970 € en dépenses et 377 600 € en recettes) avec le paiement du solde de ces travaux de requalification, intégrant notamment la finition de la place de la Tour et la reprise de la rue Boucher de Perthes. L'année 2020 sera marquée par la fin des travaux de reconstruction du mur de soutènement surplombant le canal de Nervaux et limitrophe avec l'EHPAD Saint-Vincent de Paul et de l'Espace Audiffred.

- **Etudes requalification des berges de Seine** : (30 000 € en dépenses) il s'agit de préfigurer ce que pourraient être demain les bords de Seine réaménagés, depuis les quais en passant par le boulevard Danton, le boulevard Barbusse jusqu'au square Herriot (assurant la jonction avec le quai La Fontaine requalifié, le secteur de la Pielle en pleine mutation et la Chaussée du Vouldy à retraiter dans le cadre du NPNRU Jules Guesde), laissant la possibilité d'alterner promenades urbaines et promenades au bord de l'eau au plus près d'un milieu naturel. Depuis toujours,

l'eau a rythmé le développement de la cité et la réappropriation des cours d'eau rejoint ici des enjeux écologiques et paysagers. La restitution d'un vaste mail face au Théâtre de Champagne dans le prolongement des Petits Jardins s'inscrit dans cette politique volontariste d'embellissement et d'aménagement paysager de la ville.

- **La fin des travaux de requalification du quartier Turenne/Viardin/Trinité** (821 270 € en dépenses, 380 580 € en recettes) avec la requalification de la rue de la Trinité pour laquelle les travaux sur les réseaux ont été réalisés courant 2019. Les dernières plantations auront lieu avant le printemps après que certains sujets aient été refusés au moment de leur livraison en fin d'année 2019. La fin des travaux sera l'occasion de revoir les modalités d'accès à cette rue étroite, encombrée par les automobiles, pour en faire une rue pittoresque apaisée. La réhabilitation en cours de l'hôtel Guélon (Immeuble des Allemands) portée par un investisseur privé qui a déjà réalisé plusieurs opérations en centre ancien dont le 12 rue de Turenne, viendra ponctuer la restructuration de ce quartier qui abrite la Maison de l'Outil et voit passer près de 16 000 visiteurs par an.

- **Poursuite des travaux de réaménagement du quartier Mitantier** (317 100 € en dépenses et 105 540 € en recettes) avec la requalification du dernier tronçon (compris entre le boulevard Danton et la rue Saint Lambert) et de la rue Brissonnet, opérations inscrites par voie d'avenant dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

- **Aménagement du passage Danton – Largentier** : (20 000 € en dépenses) objet d'un emplacement réservé dans le PLU, la Ville s'est rendue propriétaire au cours des dernières années, du foncier nécessaire à la concrétisation de cet aménagement. Le traitement de ce passage destiné à terme à assurer le lien entre le boulevard Danton et l'éco-quartier peut dorénavant être engagé. La Ville aura dans ce cadre une attention toute particulière sur la mutation de la friche industrielle STT (Société Troyenne de Teinture), ultime barreau manquant pour atteindre l'objectif d'une liaison inter-quartier apaisée.

- **Quai de l'abattoir** : (dépenses de 50 000 €) en préfiguration des aménagements des berges de Seine, la requalification de cet espace particulièrement dégradé, coincé entre la Seine et le jardin de la Cité des Amis, ne pouvait raisonnablement plus attendre. Les concessionnaires de réseaux ont d'ores et déjà investi les lieux. La suite des travaux s'articulera avec la reconstruction du

pont Philbois inscrite dans le cadre du programme d'entretien et de renouvellement des ouvrages d'art.

- **Projet de requalification du quartier de la gare** : 144 530 € en dépenses et 72 230 € en recettes correspondant au solde des travaux d'éclairage public portés par la Ville de Troyes en accompagnement des travaux livrés par Troyes Champagne Métropole en septembre 2019 dans un quartier où la construction d'immeubles de bureaux (initiative privée) se poursuit et où le groupe Vinci doit déposer prochainement une demande de permis de construire portant sur la reconversion de l'ancien complexe hôtelier.

- **Programmes annuels de maintenance** :

Les travaux de maintenance des espaces requalifiés pour un **montant de 150 000 €** concernent le renouvellement de bornes, bancs, jardinières et diverses opérations de reprise de dallage pierre à l'instar de l'opération réalisée en 2019 sur la place de la Libération.

B8 - Jeunesse			
	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 752 620	757 370	-1 995 250
ACCUEILS DE LOISIRS	923 780	613 870	-309 910
PREVENTION	428 120		-428 120
JEUNESSE	72 000		-72 000
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	8 420	143 500	135 080
PERSONNEL PERMANENT	1 103 870		-1 103 870
CHARGES INDIRECTES (*)	216 430		-216 430

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

INVESTISSEMENT	313 700	131 580	-182 120
PROGRAMMES ANNUELS	13 700	6 580	-7 120
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	9 000	2 580	-6 420
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	700		-700
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	300 000	125 000	-175 000
MBPR.20 - CREATION EQUIPT P/JEUNESSE PARC MOULINS	300 000	125 000	-175 000

Contexte

La Ville répond aux besoins d'accueil et d'épanouissement des 3-12 ans durant **le temps extra-scolaire** grâce à ses 8 accueils de loisirs répartis sur tous les quartiers.

Tenant compte des attentes exprimées par les familles, les structures implantées aux Chartreux et Sénardes verront leur fonctionnement étendu à l'ensemble de la période estivale. De même, l'accueil de loisirs de Arnaud-Baltet, en demi-journée les mercredis, est pérennisé.

Des activités variées et diversifiées offrent un panel d'initiations et d'expériences sur les thèmes de la nature, l'environnement, le sport, la culture ou la citoyenneté.

A l'adolescence, une passerelle est assurée vers les Espaces Intergénérationnels pour garantir la continuité de prise en charge.

L'année 2020 permettra de consolider l'offre proposée depuis 2018 dans le cadre du projet éducatif de territoire et du plan mercredi.

Une résidence sociale Foyer des Jeunes Travailleurs permet d'offrir 39 chambres aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, aux revenus modestes et en recherche de logement temporaire pour des raisons de mobilité professionnelle. Ils doivent être suffisamment autonomes pour occuper un logement privatif (salarié, demandeur d'emploi

indemnisé en recherche active d'emploi ou de formation, étudiant boursier, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle). En 2019, ce sont ainsi 66 jeunes qui ont été accueillis pour près de 11 018 nuitées d'hébergement soit un taux d'occupation de 77,4%.

Le Conseil Départemental et la Ville de Troyes ont confié **les actions de prévention spécialisée de rue**, fondées sur des actions éducatives de proximité pour aider les jeunes en difficulté à rompre leur isolement et restaurer leur lien social, à l'Association Jeunesse pour Demain. Cette mission est axée de 5 champs prioritaires :

- La présence sociale et territoriale des éducateurs dans tous les quartiers de la ville ;
- La fonction parentale ;
- La scolarité ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- La citoyenneté.

Une nouvelle stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance a été signée en février 2019, autour des quatre programmes d'actions définis par la stratégie nationale : les jeunes exposés à la délinquance, l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention de la radicalisation et la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Ce dernier axe a donné lieu à la signature du contrat local entre les institutions et les associations partenaires, le 25 novembre dernier.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Accueils de Loisirs : Dépenses 923 780 € - Recettes 613 870 €

Tous les quartiers sont désormais dotés d'un accueil de loisirs. L'action de la Ville est, par ailleurs, complétée d'une offre associative subventionnée.

Des projets pédagogiques, par structure, viennent renforcer les objectifs du « Plan mercredi ». Les activités proposées s'inspirent des enjeux identifiés dans le temps

scolaire et des priorités définies par l'Education nationale pour renforcer la maîtrise des fondamentaux.

Afin de répondre aux demandes des familles, notamment sur les quartiers des Chartreux et celui des Sénardes, 80 places supplémentaires sont proposées au mois d'août. Les accueils de Loisirs concourent au bien-être des enfants.

En ce qui concerne les enfants en situation de handicap, la collectivité mobilise systématiquement des animateurs pour renforcer leur intégration aux termes d'un projet d'accueil individualisé élaboré en lien avec la famille et le professionnel de santé, le cas échéant, garantissant ainsi les meilleures conditions de prise en charge.

Les **dépenses** de ce secteur sont majoritairement consacrées aux charges de personnel (636 400 €) et de repas et transports (236 000€), les activités prenant essentiellement ancrage sur les richesses naturelles, culturelles et associatives du territoire.

Les **recettes** sont issues des redevances des familles et du soutien financier de la CAF de l'Aube pour un montant total de 613 870 €.

Prévention : Dépenses 428 120 €

Les crédits prévus seront destinés au financement, à hauteur de 258 000 €, de l'action de prévention spécialisée de rue mise en œuvre dans le cadre d'un marché public et d'un groupement de commande piloté par le Conseil Départemental, chef de file de cette compétence. Les éducateurs de rue ont ainsi pour mission d'accompagner les jeunes de 11 à 20 ans dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Par ailleurs ces crédits permettront également de soutenir les actions d'initiatives associatives en faveur de l'insertion sociale et de chantiers jeunes, pour 170 120 €.

Jeunesse : Dépenses 72 000 €

Les dépenses de ce secteur correspondent exclusivement à l'aide aux étudiants troyens sous forme de bourses municipales de 520 €. 126 bénéficiaires percevront cette aide financière dès le premier trimestre 2020.

Foyer Jeunes Travailleurs : Dépenses 8 420 € - Recettes 143 500 €

Cet équipement permet d'accompagner le parcours résidentiel des jeunes par un accueil personnalisé, ainsi qu'une aide à la mobilité et au logement autonome et à l'insertion sociale et professionnelle.

Les **dépenses**, hors personnel permanent et charges indirectes, couvrent les prestations de surveillance de nuit et l'achat de petit matériel et fournitures.

Les **recettes** proviennent de la redevance éligible à l'aide personnalisée au logement, de la subvention Aide à la Gestion Locale Sociale, enfin de la prestation de service accompagnement socio-éducatif servie par la CAF de l'Aube.

Section d'investissement

Dépenses 313 700 € - Recettes : 131 580 €

Les programmes annuels d'investissement sont les suivants :

- Un budget prévisionnel de 9 000 € dédiés aux **Accueils de Loisirs** correspondant à l'achat de matériel et mobilier pédagogique.
- Des crédits de 700 € sont affectés au **Foyer Jeunes Travailleurs** pour le renouvellement du matériel électroménager.
- Les cautions pour les chambres de cette structure sont également inscrites à hauteur de 4 000 € en dépenses et en recettes.

Des crédits de paiement de **300 000 €** sont inscrits pour l'opération spécifique de création d'un **centre ressources enfance et jeunesse au Parc des Moulins**, Les recettes attendues figurent à hauteur de **125 000 €**.

B9 - Emploi, Commerce, Stationnement			
	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 042 900	863 730	-1 179 170
EMPLOIS INSERTION	189 070	28 910	-160 160
COMMERCE - ARTISANAT	369 500	358 820	-10 680
GESTION DES HALLES	268 470	301 000	32 530
FOIRE DE MARS	273 760	175 000	-98 760
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>913 760</i>		<i>-913 760</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>28 340</i>		<i>-28 340</i>
<i>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</i>			
INVESTISSEMENT	199 000	8 000	-191 000
COMMERCE - ARTISANAT	4 000	4 000	0
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	4 000	4 000	0
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
GESTION DES HALLES	195 000	4 000	-191 000
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	10 000		-10 000
MBCO.13 - HALLES - ETUDES ET TRAVAUX AMELIORATION	10 000		-10 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	185 000	4 000	-181 000
MBCO.61 - MODERNISATION BATIMENTS COMMERCE/ARTISA.	181 000		-181 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT	4 343 900	4 343 900	0
FONCTIONNEMENT	2 949 300	3 885 000	935 700
Charges de personnel	380 000		-380 000
Charges courantes	577 500		-577 500
Rémunération du délégataire	1 842 000		-1 842 000
Intérêts des emprunts	149 800		-149 800
Recettes droits de stationnement		3 790 000	3 790 000
Remboursement de personnel par le budget principal		85 000	85 000
Autres recettes diverses		10 000	10 000
INVESTISSEMENT	1 394 600	458 900	-935 700
Travaux et matériels	1 115 000	90 000	-1 025 000
Opérations relatives aux emprunts	271 600	357 600	86 000
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	0
FCTVA		3 300	3 300

Contexte

Le volet Commerce – Stationnement du secteur pour 2020 traduit les orientations du **Plan d’actions commerciales**, lequel est venu asseoir la stratégie de la collectivité en matière de **développement commercial du centre-ville**, reconnu plus largement comme le centre historique de l’agglomération et comme l’un des pôles d’attractivité commerciale, touristique et culturelle du département. La présentation

du budget primitif est l'occasion de rappeler l'engagement et les moyens consacrés par la collectivité pour :

- Favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville
- Renforcer et diversifier l'offre commerciale de proximité
- Proposer de nouveaux temps forts visant à attirer de nouveaux chaland et développer des services de nature à fidéliser une clientèle devenue au fil des ans plus volatile et changeante

Le programme national **Action Cœur de Ville** est venu conforter cette politique qui depuis 2 ans se trouve amplifiée et soutenue. L'éligibilité de la Ville de Troyes à ce programme a en outre permis un partage accéléré, entre les différents partenaires, des objectifs et enjeux.

L'intervention s'articule autour de 3 axes :

- L'animation pour favoriser l'attractivité
- L'immobilier commercial pour renforcer l'offre
- Les actions au service du commerce

Le volet Emploi-Insertion, tout aussi important que le volet commerce sera abordé, en mettant en avant la poursuite des efforts engagés par la collectivité sur ce domaine, avec la mise en œuvre de nouveaux **contrats aidés**, également de **contrats d'apprentissage**, ou encore la poursuite du partenariat avec Boutique Boulot dans la gestion du **chantier d'insertion** sur différents espaces publics.

Enfin, la Ville continue à œuvrer pour améliorer le **stationnement** sur le territoire, en poursuivant l'investissement sur le **stationnement sur voirie**, mais également en **modernisant les parcs en enclos et les parcs en ouvrage** en les dotant d'équipements visant à amener toujours plus de services pratiques et de confort à l'utilisateur.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Emplois insertion : Dépenses 189 070 € - Recettes 28 910 €

Le budget prévisionnel 2020 présente un volume de dépenses consacrées :

- A la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés sous **Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** (7 CUI-CAE en 2020 contre 8 en 2019).
- A la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés **en contrat d'apprentissage** (3 apprentis pour l'année 2019/2020), ce format d'alternance permettant à des jeunes l'acquisition de compétences professionnelles, en particulier au sein des secteurs de recrutement en tension.
- Aux **frais de la prestation de service** confiée à l'Association Intermédiaire **Boutique Boulot** pour la gestion et l'accompagnement des personnes évoluant sur le chantier d'insertion professionnelle installé aujourd'hui sur le « Parc des Moulins » et le site du futur « Ecoquartier »
- A la reconduction d'un **marché public d'insertion professionnelle** porté par la Ville et relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine.

Commerce Artisanat : Dépenses 369 500 € - Recettes 358 820 €

Parce qu'un centre-ville animé permet de créer des flux qui génèrent une clientèle potentielle pour le commerce, la collectivité organise des événements tout au long de l'année, en lien avec l'ACCB (Association des Commerçants du Cœur du Bouchon), avec en point d'orgue les festivités de fin d'année.

234 350 € seront consacrés à la reconduction des Bulles enchantées en 2020, cette animation rencontrant un vif succès auprès des troyens, aubois et touristes (plus de 105 300 visiteurs en 2019 pour 74 390 en 2018 soit une progression de plus de 40% dès la seconde édition). **Poursuite également des autres animations** amenant joie et féerie dans cette période commercialement importante, le tout accentué par la décoration des rues et places, laquelle contribue également au succès des festivités de fin d'année. L'engouement pour les différentes fanfares et l'affluence enregistrée

à l'occasion de la Grande parade traduisent une attente forte des petits et des grands.

Tout au long de l'année, et spécifiquement à l'occasion de temps forts commerciaux, l'ACCB, soutenue par la collectivité, avec l'octroi d'une subvention de fonctionnement de **20 000 €** et l'apport de moyens logistiques (prêts de matériel), contribue par son dynamisme à créer une ambiance festive dans le cœur de ville : le Cluedo, les Journées Nationales du Commerce de Proximité, les folies de TROYES.

Temps forts auxquels viennent s'ajouter des opérations/animations à l'initiative de la collectivité telles que : le marché nocturne, 3 rue des Artistes, la foire au jambon.

De même, l'association d'Animation et de Promotion des Halles s'attache à faire vivre ce poumon commercial du marché par des animations qui jalonnent l'année.

Ce programme ne saurait être exhaustif sans la Foire de Mars qui attire chaque année au gré des aléas météorologiques, entre 300 000 et 350 000 visiteurs.

L'immobilier commercial

Pour favoriser l'attractivité commerciale du cœur de ville, structurer et développer l'offre et générer toujours plus de flux marchands, la collectivité déploie des outils basés sur une **stratégie de revitalisation**, de dynamisation et de renforcement d'actions de proximité visant à soutenir les commerçants.

Accompagner les porteurs de projets commerciaux, dans la réalisation de leur entreprise est un axe fort de la politique mise en place, politique qui se traduit par une baisse significative de la vacance commerciale. L'intérêt de soutenir les acteurs économiques dans leur implantation à travers une aide au loyer n'est en ce sens plus à démontrer. Cette action sera reconduite sur le secteur Turenne et étendue au secteur de la rue de la Cité (**100 000 €**) où la collectivité projette l'acquisition d'un local commercial dans l'optique de conforter le principe de boutiques éphémères autour notamment des métiers d'art. Cette action répond à la volonté de développer ce type de commerces dont les touristes sont friands. Cela permet en outre de révéler et soutenir les talents et savoir-faire locaux.

D'autres actions pourraient être initiées dans ce même quartier pour valoriser les potentiels des métiers d'art et conforter l'ambiance de cette partie du Bouchon et étendre le périmètre commercial du centre-ville jusqu'au Pôle muséal Cathédrale.

Action au service du commerce / Développement des outils de communication institutionnelle (19 000 €)

avec notamment et de façon récurrente, les campagnes d'affichage grand format visant à promouvoir notamment les facilités de stationnement en centre-ville (sur voirie : 30 minutes gratuites en journée et gratuité les jeudis et vendredis à partir de 17h).

Si le stationnement payant est présenté dans un budget annexe, il ne peut être isolé du commerce. La collectivité s'efforce en lien avec son délégataire Troyes Parc Auto à développer de nouveaux produits et déployer des modalités de stationnement en fonction de l'activité de chaque quartier. Il convient de proposer un service de qualité qui impose des travaux d'entretien et d'amélioration de l'offre. L'investissement dans une signalétique dynamique illustre cet engagement.

Gestion des Halles : Dépenses 268 470 € - Recettes 301 000 €

L'association d'Animation et de Promotion des Halles s'attache à faire vivre ce poumon commercial qu'est le marché des Halles par des animations qui jalonnent l'année (anniversaire, fête des mères etc). Acteur économique indispensable du cœur de ville, la Ville poursuit ses efforts pour entretenir ce bâtiment abritant ce marché qualitatif ouvert 7j/7 afin de renforcer son attractivité commerciale. 174 000 € sont fléchés pour des travaux d'entretien courant du bâtiment ainsi que 15 000 € pour valoriser les actions de l'association.

Le volet recettes englobe l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales.

Foire de Mars : Dépenses 273 760 € - Recettes : 175 000 €

Animation attendue des troyens et aubois, l'**édition 2020 de la Foire de mars** se déroulera du 28 février au 22 mars prochain. Les crédits fléchés regroupent les principales charges de fonctionnement courantes inhérentes à l'organisation de cette animation (mesures sécuritaires, fluides, location des espaces, aire d'accueil de Thennelières, etc).

Section d'investissement

Commerce – Artisanat : Dépenses 4 000 € - Recettes : 4 000 €

4 000 € sont consacrés à la gestion des cautions en dépenses et en recettes.

Gestion des Halles : Dépenses 195 000 € - Recettes 4 000 €

Plusieurs interventions sur le bâtiment sont prévues : remplacement des réseaux d'évacuation des eaux usées au R-1, sécurisation du local à déchets, réfection des sanitaires à destination des commerçants, programme de relamping visant à générer de nouvelles économies de fonctionnement. S'ajoute également **4 000 €** pour la gestion des cautions en dépenses et en recettes, ainsi qu'un crédit de 10 000 € en vue d'études préalables à des travaux d'amélioration du site dans le cadre d'une réflexion concertée avec un certain nombre de commerçants conscients de la nécessité de se projeter et d'adapter cet outil aux nouveaux usages.

Budget Annexe du Stationnement Payant

Section de fonctionnement : 2 949 300 € en dépenses et 3 885 000 € en recettes

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de s'adapter aux évolutions de la Cité et enjeux de la mobilité et des déplacements urbains, à travers une politique de stationnement évolutive. La délégation de service public actuelle a été confiée à la société Troyes Parc Auto (TPA), sous la forme d'une régie intéressée pour 8 ans (de juillet 2013 à juin 2021). La société TPA aura vu ses statuts évoluer en 2019 en prenant la forme d'une Société Publique Locale avec Troyes Champagne Métropole comme nouvel actionnaire.

Les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de **3 885 000 €**. Elles sont essentiellement constituées de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie (*1 240 000 € pour la partie voirie et 2 250 000 € pour la partie parking en enclos et en ouvrage*). Les recettes

intègrent la participation du Budget Principal au financement des ASVP soit 85 000 € pour la quote-part de temps sur des missions non liées à la surveillance du stationnement, et 300 000 € résultant de la perception des forfaits post stationnement (FPS). Il convient en outre de rappeler qu'une partie des recettes perçues au titre du FPS est reversée à Troyes Champagne Métropole au titre de la mobilité. La reprise de la Halle aux vélos par la communauté d'agglomération officialisée en fin d'année 2019, a pour sa part peu d'impact sur la structuration du budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **2 949 300 €**. Elles sont constituées notamment des charges de personnel pour **380 000 €**, et des charges courantes pour **577 500 €** (*taxes foncières, travaux divers de maintenance, prestation à l'ANTAI, reversement FPS à TCM et services bancaires*). La rémunération du délégataire s'élèverait à **1 842 000 €**, comprenant la partie fixe pour 970 000 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 872 000 €. Les intérêts des emprunts sont affichés à **149 800 €**.

L'année 2019 aura permis de tirer les enseignements de la mise en place d'une nouvelle zone tarifaire (zone jaune) répondant aux attentes des résidents qui à travers l'extension de périmètre et la création de conditions tarifaires attractives, retrouvent des facilités de stationnement en proximité, repoussant ainsi les phénomènes de saturation induits par le stationnement pendulaire d'automobilistes convergeant quotidiennement vers le centre-ville. L'année 2020 sera l'occasion de s'interroger toujours de manière concertée sur une duplication du dispositif sur d'autres quartiers sous tension où certains résidents ont déjà exprimé le souhait de voir le stationnement sur voirie réglementé.

Section d'investissement : 1 394 600 € en dépenses et 458 900 € en recettes

Hormis le remboursement de la dette en capital (**271 600 €**), les crédits d'investissement visent à réaliser divers travaux :

- **200 000 €** pour la mise en place d'un jalonnement dynamique permettant d'entrer dans l'ère de la smart-city en apportant une qualité de service supplémentaire aux usagers qui s'habituent par ailleurs au gré des campagnes de remplacement à la lecture automatisée des plaques d'immatriculation ou au paiement par carte bleue en sortie de parc,

- **60 000 €** pour finaliser le renouvellement des caisses de paiement des parkings en ouvrage,
- **100 000 €** pour la mise aux normes CB 5.5 des terminaux CB sur horodateurs et caisses de paiement des parcs enclos,
- **90 000 €** pour l'acquisition d'horodateurs,
- **75 000 €** de travaux divers (gros investissement à la charge de la Collectivité dans le cadre de la régie intéressée).

Enfin **590 000 €** sont budgétisés dans le cadre de la poursuite des études techniques engagées pour la construction d'un nouveau parc en ouvrage au droit de l'actuel parc en enclos Argence. L'année 2020 sera consacrée aux études préalables et aux sondages.

Pour permettre le niveau d'investissement présenté ci-avant, le budget annexe intègre un emprunt à hauteur de **357 600 €** portant l'encours de dette à 4 750 278 € estimé au 31/12/2020.

Il convient de préciser que ce budget annexe est équilibré uniquement par ses propres recettes, principalement le produit du stationnement. En effet, aucune subvention n'est versée par le budget principal.

B10 - Sécurité - Tranquillité publique et Commande publique			
	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 250 410	20 000	-2 230 410
POLICE MUNICIPALE	311 450	20 000	-291 450
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>1 924 540</i>		<i>-1 924 540</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>14 420</i>		<i>-14 420</i>
<small>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	235 000		-235 000
POLICE MUNICIPALE	235 000		-235 000
<u>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</u>	235 000		-235 000
MASE.08 - VIDEOPROTECTION TRANCHE 8 (2019)	200 000		-200 000
MBSE.01 - ETUDES AMENAGEMENT LOCAUX POLICE MUNICIPALE	35 000		-35 000

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement : Dépenses 311 450 € - Recettes 20 000 €

L'augmentation des effectifs de la Police Municipale au cours de l'année 2019 a renforcé le partenariat avec les forces de sécurité de l'Etat, tant dans le traitement de certains appels « 17 » (troubles à la tranquillité publique, différends de voisinage, tapages diurnes et nocturnes,...) que dans la sécurisation d'évènements ou d'autres manifestations sur voie publique. De plus, cette évolution des effectifs a permis d'augmenter la présence préventive des agents sur le territoire communal, dont le centre-ville, entraînant une augmentation conséquente des interventions en flagrance et des mises à disposition d'auteurs d'infraction(s) aux autorités judiciaires.

L'effectif de 43 agents de Police Municipale reste à consolider au cours de cette année 2020, des mouvements de personnels (mutation) ayant eu lieu courant 2019, palliés pour partie par de nouveaux recrutements. L'équipe de commandement (un directeur et deux adjointes), finalisée en fin d'année 2019, devrait parvenir à sa pleine opérationnalité au cours de l'année 2020, la formation obligatoire d'une des adjointes s'étant achevée en fin d'année 2019. A noter que les contraintes d'habillement liées (uniforme / équipements), induisent des dépenses complémentaires.

L'effectif de 8 Agents de Surveillance de la Voie Publique est également à consolider, voire à renforcer suite à la mise en place d'une « zone bleue » en quartier

Gare SNCF qui demande un contrôle régulier et fréquent et à l'extension périmétrique des zones de stationnement réglementé.

L'effectif de 3 gardes-champêtres sera finalisé en cours du premier semestre 2020, une fois la formation initiale des deux derniers agents recrutés terminée (suivie en délégation CNFPT Picardie / Hauts de France à Amiens).

L'effectif de 3 personnels administratifs est pérennisé, au vu des diverses tâches administratives relevant des activités du service, dont le suivi des contestations en matière de forfaits post-stationnement, la gestion de la fourrière automobile municipale (stationnements gênants et abusifs, requêtes Maîtres des Lieux), le retrait des véhicules épaves, la gestion des agents vacataires des écoles et enfin la gestion administrative et budgétaire du service Police Municipale dans son ensemble (maintenance du système de vidéo-protection en section de fonctionnement).

La direction « Police Municipale » est officiellement composée de **57 agents (45** au début du mandat - 31/12/2014).

De plus, les obligations réglementaires de formation préalable à l'armement et d'entraînement régulier au tir des agents de Police Municipale (pistolet semi-automatique, dorénavant en stand municipal - pistolet à impulsion électrique en local municipal), entraînent l'acquisition des consommables afférents (cartouches d'entraînement).

Section d'investissement : Dépenses 235 000 €

La démarche poursuivie par la Municipalité d'améliorer le cadre de vie des troyens et de garantir la sécurité de tous au quotidien, implique d'investir dans des équipements accroissant l'efficacité des Femmes et des Hommes qui agissent sur le terrain. Outre les locaux affectés à la Police municipale, la vidéoprotection constitue le principal axe d'investissement au profit de l'ensemble des habitants et des touristes de passage.

Les locaux dédiés aux différentes composantes de la Direction de la Police municipale doivent suivre l'ambition de la Municipalité en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de garantie de la tranquillité publique. Si les effectifs de policiers municipaux ont augmenté durant le mandat, ils se sont

accompagnés d'une diversification des matériels d'intervention et de protection des agents (VTT, scooters, casques individuels de protection) ainsi que des outils au service de la sécurité et de la tranquillité des habitants (barrières amovibles anti voiture-bélier, sonomètre, radars de vitesse, éthylomètre).

En outre, à côté des policiers municipaux, la Direction compte désormais trois gardes-champêtres, un effectif de huit Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et trois agents administratifs.

Cette nouvelle dimension de la Police municipale, tant humaine que matérielle, combinée au choix de conserver – en parallèle du CSU – des écrans de visionnage de la vidéoprotection sur le territoire troyen, implique d'envisager une relocalisation de l'ensemble de la Direction, sur un nouveau site, tout en conservant une implantation au centre-ville avec un guichet public au sein de l'Hôtel de Ville. Cet investissement permet l'accompagnement du renforcement des effectifs de la Police municipale engagé depuis plusieurs années et marque la mobilisation quotidienne de la Ville de Troyes pour la sécurité de ses administrés. C'est dans ce cadre que seront initiées en 2020 des études portant sur l'aménagement du nouveau site principal d'implantation de la Police municipale, pour un montant de 35 000 €.

La Ville continue par ailleurs d'étendre la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal et de renforcer le maillage des quartiers dans lesquels la topographie ou les faits de délinquance observés, génèrent des demandes complémentaires des habitants, pour garantir leur sécurité, leur sûreté et leur tranquillité. En lien avec le Centre de supervision urbain (CSU) géré par Troyes Champagne Métropole, l'outil de vidéoprotection est conforté au quotidien dans sa fonction d'auxiliaire des moyens humains en terme de prévention de la délinquance et de répression des atteintes aux personnes.

Trois axes complémentaires sont mis en œuvre sur l'exercice 2020 :

- **En premier lieu, des travaux de génie civil** sont conduits pour étendre le périmètre du territoire communal couvert par la fibre optique sur laquelle sont raccordées les caméras de vidéoprotection ; cette extension permet également de couvrir l'ensemble des axes, même secondaires, d'entrée sur le territoire communal, particulièrement importants en matière de cambriolage ou de vols.

- **En deuxième lieu, des caméras complémentaires** sont installées en plusieurs lieux du territoire troyen, pour correspondre aux **besoins exprimés par les citoyens via les Conseils de quartiers ou les réunions** organisées tout au long du mandat sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif est de répondre aux demandes issues du quotidien des troyens, y compris lorsque les faits de délinquance recensés statistiquement ne sont pas les plus nombreux mais que le sentiment d'insécurité est mis en exergue par un nombre important d'habitants.
- **En troisième et dernier lieu, le maillage de certaines zones ou quartiers de Troyes**, est poursuivi pour prendre en compte les zones principales des flux de circulation ou de chalandise, les lieux d'importants rassemblements mais également les carrefours de la ville qui constituent des points de jonction entre quartiers ou avec les autres communes. Cette densification de l'outil vidéoprotection sur des zones déterminées, répond à un souci d'efficacité pour que les caméras déjà installées soient pleinement efficaces dans leur fonction de protection de la population.

L'enveloppe annuelle de dépenses fléchée sur 2020 pour ces trois axes, est de 200 000 €, qui complètent les investissements déjà engagés depuis plus de dix ans par la Municipalité pour l'outil de vidéoprotection.

B11 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants			
	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	7 940 910	1 388 450	-6 552 460
AFFAIRES SCOLAIRES	1 133 980	37 780	-1 096 200
SCOLARITE	723 100		-723 100
ECOLES MATERNELLES	220 460	7 050	-213 410
ECOLES ELEMENTAIRES	157 720	11 730	-145 990
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	32 700	19 000	-13 700
RESTAURATION SCOLAIRE	1 714 020	1 123 500	-590 520
PERISCOLAIRE	540 200	196 520	-343 680
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	22 320	30 650	8 330
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>3 422 990</i>		<i>-3 422 990</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>1 107 400</i>		<i>-1 107 400</i>
<small>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	1 036 490	224 890	-811 600
PROGRAMMES ANNUELS	753 490	0	-753 490
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER ENSEIGNEMENT	351 200		-351 200
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENSEIGNEMENT	375 390		-375 390
MTEN.70 - ECOLE NUMERIQUE - MAT.TECHN. - LOGICIELS	24 900		-24 900
MTEN.75 - ECOLE NUMERIQUE -MAT. TECH. INFORMATIQUE	2 000		-2 000
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	283 000	224 890	-58 110
TSEN.10 - TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES	113 000		-113 000
MBEN.15 - REHABILITATION BAT.RUE GUIVET- GS JAURES	40 000		-40 000
MBEN.22 - SALLE SPORTS ET RESTAURANT GS COUSTEAU	80 000		-80 000
MBEN.23 - DEDOUBLEMENT CLASSES CP ET CE1	50 000	224 890	174 890

Contexte

La ville accueille, au sein de ses 35 écoles, près de 4600 élèves, âgés de 2 à 10 ans.

Comme chaque année, le budget du secteur permettra de continuer à offrir aux écoliers troyens, un environnement et un accompagnement propices à la réussite scolaire.

L'année 2020 sera par ailleurs consacrée à la mise en œuvre des mesures initiées par le ministère de l'Education Nationale.

En effet, le dédoublement des classes de CP puis de CE1, dont l'objectif est de favoriser les conditions d'apprentissage des élèves, a été initié en 2018. A l'issue de deux années de travaux et réaménagements au sein des écoles, cette opération a pu être finalisée en 2019.

Pour 2020, il s'agira également d'accompagner le dédoublement des classes, de grande section de maternelle en REP par le biais d'aménagements adaptés.

La rentrée de septembre 2019 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures issues de la loi pour l'école de la confiance, avec en premier lieu, l'entrée en vigueur de l'instruction obligatoire à 3 ans.

Si la plupart des plus jeunes troyens étaient déjà scolarisés, cette mesure a conduit néanmoins à une réelle modification des modes de fréquentation de l'école, avec une présence à l'école et durant les temps périscolaires, sur l'ensemble de la journée.

Par ailleurs, le travail mené au cours des dernières années avec les parents d'élèves élus, régulièrement consultés, a permis de mieux prendre en compte les besoins et attentes des familles (activités périscolaires, modalités d'inscription notamment).

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Affaires scolaires : Dépenses 1 133 980 € - Recettes 37 780 €

Cette enveloppe accompagne la scolarisation des 4 600 élèves fréquentant les écoles publiques troyennes. Au quotidien, 145 classes en élémentaire (2 700 élèves), et 79 en maternelle (1 900 élèves) chacune accompagnée par 1 ATSEM, bénéficient de ces dépenses de fournitures scolaires, transports ou entretien des écoles. Pour l'année scolaire 2019-2020, 3 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire liées au dédoublement CP-CE1 ont été ouvertes.

Ce projet de budget intègre une expérimentation sur le port d'une tenue scolaire commune qui sera menée au sein de 3 écoles volontaires à compter de la rentrée de septembre 2020. A cet effet, une première phase de consultation a été réalisée en mai et juin 2019. Une démarche de concertation et de co-construction avec les parents, les élèves et les équipes éducatives, a été engagée en septembre 2019 et se poursuivra durant le premier semestre 2020.

Ce budget prend également en compte le fonctionnement du centre médico-scolaire qui regroupe plusieurs communes de l'agglomération et qui sera rejoint cette année par la commune de Pont Sainte Marie.

Le soutien de la ville aux initiatives associatives et les dotations obligatoires aux écoles privées sous contrat (qui accueillent 870 élèves troyens dont 283 en maternelle et 587 en élémentaire) émargent également sur ces lignes.

Restauration scolaire : Dépenses 1 714 020 € - Recettes 1 123 500 €

Ce poste intègre les dépenses et recettes relatives à l'organisation du service des déjeuners quotidiens servis aux 2537 enfants inscrits.

L'accroissement régulier des fréquentations de la restauration scolaire, notable depuis septembre 2017, se confirme et s'amplifie à nouveau sur le début de l'année scolaire 2019-2020 pour atteindre plus de 1850 enfants désormais présents chaque jour dans les restaurants (1600 en septembre 2017).

L'année 2020 permettra de développer au sein des restaurants scolaires des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire tout en poursuivant la démarche menée sur la qualité des menus proposés, intégrant des produits bio et locaux.

Périscolaire : Dépenses 540 200 € - Recettes 196 520 €

70% des élèves fréquentent au moins l'une des activités de « Mon périscolaire ».

La proposition d'accueil périscolaire des enfants, sur une amplitude élargie depuis septembre 2018, de 7h30 à 18h15 répond aux besoins des familles.

La réduction du nombre d'enfants à 12 au maximum par groupes durant « Mon temps cartable » permet d'améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves lors de la réalisation de leur travail personnel.

Ce poste intègre les dépenses pour la mise en place des activités, l'encadrement des enfants et les fournitures requises.

Dispositifs spécifiques : Dépenses 22 320 € - Recettes 30 650 €

Ces crédits sont dévolus au dispositif d'accompagnement à la scolarité en réseau d'éducation prioritaire : « Petits App' », en lien avec les familles et l'école en CE2. Chaque semaine, les élèves identifiés par leurs enseignants disposent d'ateliers ludiques visant à favoriser leurs apprentissages. Les recettes participant au

financement global des actions du secteur sont estimées à 1 388 450 €. Elles sont principalement constituées des redevances des usagers ou communes (centre médico-scolaire et dérogations scolaires) et des cofinancements de la CAF et de l'Etat (DSU).

Section d'investissement

Chaque année, les investissements réalisés sur le patrimoine scolaire communal permettent de continuer à améliorer les conditions d'accueil des enfants et équipes éducatives, dans un cadre sécurisé et propice aux apprentissages.

Outre les opérations de maintenance, sécurisation et réhabilitation, en 2020, cette enveloppe sera en particulier consacrée à l'adaptation des locaux pour l'accueil des plus petits en maternelle et des enfants au sein des restaurants scolaires.

Programmes annuels : Dépenses 753 490 €

Ces crédits de maintenance et modernisation des établissements scolaires publics du premier degré et des restaurants scolaires, intègrent l'entretien des bâtiments, le renouvellement de mobilier et équipements dans les écoles maternelles, élémentaires et restaurants scolaires.

Une attention particulière est portée à la qualité de nos installations sanitaires qui doivent répondre aux besoins d'hygiène et d'intimité des enfants, quel que soit leur âge.

Opérations spécifiques : Dépenses 283 000 € - Recettes 224 890 €

Cette enveloppe concerne la poursuite des programmes de sécurisation des écoles réalisés sur plusieurs exercices, la finalisation des opérations de dédoublement des CP et CE1 ainsi que les études pour la réhabilitation du bâtiment donnant sur la rue Guivet, situé au sein de l'école Jean Jaurès et la création d'une salle de sport adossée à un nouveau restaurant pour le groupe scolaire Cousteau.

Sur ces opérations, les recettes attendues proviennent de financements de l'Etat et du département.

B12 - Sports			
	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 396 030	1 144 650	-4 251 380
EQUIPEMENTS SPORTIFS	200 050	919 650	719 600
PISCINES	105 150	695 000	589 850
AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES	94 900	224 650	129 750
ANIMATIONS SPORTIVES	811 890	225 000	-586 890
MANIFESTATIONS SPORTIVES	791 890	202 500	-589 390
MANIFESTATIONS AQUATIQUES	10 000	22 500	12 500
JO2024	10 000		-10 000
PERSONNEL PERMANENT	3 032 130		-3 032 130
CHARGES INDIRECTES (*)	1 351 960		-1 351 960
<small>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	1 473 700	291 610	-1 182 090
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	899 900	291 610	-608 290
AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES			
MBSP.15 - CONSTRUCTION LOCAL TECHNI.SPORTS H.TERRE	50 000		-50 000
MBSP.16 - MODERNISATION PISTE ET LOCAUX BMX - JO 2024	285 000	142 500	-142 500
MBSP.18 - REHAB. 2 TERRAINS FOOT SYNTHETIQ. FOICY	50 000		-50 000
MBSP.19 - CREATION TRIBUNES STADE GASTON ARBOUIN	100 000	41 660	-58 340
MBSP.31 - CREATION HALLE DE GYMNASTIQUE JO 2024	214 900	107 450	-107 450
MBSP.32 - REFECTION PARTIES COMMUNES COSEC 2 - JO 2024	20 000		-20 000
PISCINES			
MBSP.21 - MODERNISATION PISCINE CHARTREUX	180 000		-180 000
PROGRAMMES ANNUELS	573 800	0	-573 800
PISCINES			
MASP.51 - MATERIEL- MOBILIER SPORTS	1 000		-1 000
MBSP.61 - MODERNISATION BATIMENTS SPORTIFS	138 900		-138 900
MASP.51 - MATERIEL- MOBILIER SPORTS	15 900		-15 900
AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES			
MBSP.60 - MODERNISATION TERRAINS SPORTIFS	130 000		-130 000
MBSP.61 - MODERNISATION BATIMENTS SPORTIFS	263 000		-263 000
MANIFESTATIONS SPORTIVES			
SUSP.01 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS	25 000		-25 000

Contexte

Le budget 2020 sera marqué par deux opérations majeures apportant à court terme un rayonnement international à deux équipements sportifs municipaux.

D'une part, dans le cadre des JOP 2024, la Ville a d'ores et déjà obtenu le label «Terre de Jeux 2024 » qui lui permet de poursuivre sa dynamique visant à placer le

sport dans la vie quotidienne et d'inscrire des programmes d'investissement (réhabilitation de la piste BMX, modernisation des parties communes du Cossec 2, construction d'une halle de gymnastique) valorisant sa candidature au label « Centre de préparation des jeux » destiné aux collectivités souhaitant accueillir des délégations internationales à la recherche de sites appropriés pour leur préparation.

D'autre part, les excellents résultats du club de moto-ball, principal résident du stade Gaston Arbouin, permettront au club d'être co-organisateur du Championnat d'Europe de cette discipline en 2022 à Troyes. Dans cet objectif, la Ville propose d'engager dès maintenant un programme pluriannuel de travaux permettant d'offrir un stade avec des équipements à la hauteur de tous ces événements et d'accueillir le public nombreux et les équipes, dans les meilleures conditions d'installation et de sécurité.

Parallèlement à ces événements, la Ville maintient son programme d'animations, de travaux et de soutien aux associations, éléments indispensables à une politique dynamique en faveur de la pratique sportive.

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement : Dépenses 5 396 030 € - Recettes 1 144 650 €

En dehors du personnel permanent et des charges indirectes, l'exploitation annuelle des piscines et des installations sportives représente un coût total annuel de 200 050 €.

Un montant total de 811 890 € est réservé aux manifestations sportives et aquatiques. Il se répartit entre les **animations proposées par la Ville**, (Semi-marathon, sorties rollers ou vélo, Corrida, Passeport Loisirs lors des vacances scolaires), qui remportent d'année en année un vif succès tant auprès du public que des nombreux partenaires, et **le soutien au monde associatif** pour un montant de 490 000€.

10 000 € seront également réservés cette année à des opérations en lien avec les JOP 2024 et la valorisation du label Terres de Jeux.

Les recettes du secteur, d'un montant de **1 144 650 €** sont essentiellement composées des redevances des usagers (entrées, mises à disposition de structures notamment).

Section d'investissement :

Concernant les **programmes spécifiques**, en 2020, la Ville investira une première enveloppe de 385 000 € dans la modernisation de la piste, des tribunes et des locaux du stade Gaston Arbouin, dédiés à la pratique du moto-ball et dont le championnat d'Europe se déroulera à Troyes en 2022. Une deuxième opération majeure engagée dans le cadre des JOP 2024 portera sur la construction d'un complexe gymnique avec une première tranche de travaux en 2020 et la réfection des parties communes du COSEC 2 pour un montant total de 234 900 €.

180 000 € permettront de poursuivre la restructuration de la piscine des Chartreux, un local technique sera construit au complexe Henri Terré pour un montant de 50 000 €, une étude budgétée à 50 000 € sera lancée pour la mise en support synthétique des terrains de football de Foicy.

Des recettes estimées à 291 610 € sont attendues pour toutes ces **opérations spécifiques** qui représentent un budget total de **899 900 €** en dépenses.

Les programmes annuels, estimés à 573 800 € englobent traditionnellement des achats de matériel et de mobilier (16 900 €), des travaux dans les équipements (531 900 €) et une enveloppe de 25 000 € dédiée aux demandes de subvention d'équipement des associations.

Concernant les travaux, sont notamment programmés pour les installations sportives (393 000 €), la réfection du terrain n°4 du complexe Henri Terré, le remplacement des éclairages et armoires électriques dans divers bâtiments, la réfection de la salle de tennis de table du Cosec des Terrasses et la pose de panneaux de baskets adaptés pour la pratique handisport dans deux Cosec.

Au titre des piscines (138 900 €), sont prévus la poursuite de la rénovation des vestiaires, la pose de résine sur l'escalier menant des douches aux bassins et le remplacement des cuves de produits chimiques qui n'avait pu être réalisé en 2019.

B13 - Fonctions Support et Patrimoine Bâti

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	18 848 420	70 268 710	51 420 290
FONCTIONS SUPPORT	18 703 270	1 550 950	-17 152 320
Charges Directes	5 261 870	352 000	63 861 220
FINANCES	1 182 750	121 000	68 663 810
AFFAIRES JURIDIQUES - DOCUMENTATION	461 870	50 000	-411 870
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 906 770	46 000	-1 860 770
SYSTÈME D'INFORMATION - ARCHIVES	511 400	23 500	-487 900
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	907 180	32 500	-1 829 150
COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES	196 600	79 000	-117 600
MARKETING TERRITORIAL	95 300	0	-95 300
Charges indirectes (*)	1 095 760		-1 095 760
Personnel permanent	12 345 640	1 198 950	-11 146 690
PATRIMOINE BATI	145 150	0	-145 150
Régie Bâtiment	145 150	0	-145 150
DOTATIONS - FISCALITE	0	68 717 760	68 717 760
Dotations		25 128 250	25 128 250
Fiscalité		43 589 510	43 589 510

(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières

Pour mémoire :

CHARGES INIDRECTES ET PERSONNEL PERMANENT VENTILES SUR LES SECTEURS	50 920 310	216 650	-50 703 660
CHARGES INDIRECTES	4 885 310	25 500	-4 859 810
ENERGIE	3 119 100	25 500	
NETTOYAGE DES LOCAUX	954 470		
ETUDES BATIMENTS	532 540		
PATRIMOINE COMMUNALE ET TAXES FONCIERES	279 200		
PERSONNEL PERMANENT	46 035 000	191 150	-45 843 850

	PROJET BUDGET 2020		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	11 464 630	13 845 550	2 380 920
SERVICES SUPPORTS	8 148 920	13 717 000	5 568 080
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	721 930		-721 930
ETSI.10 - NTIC - NVELLES TECHNO.INFO.COMMUNICATION	15 000		-15 000
MBSI.01 - TRAITEMENT ARCHIVES	212 000		-212 000
SUEP.33 - PARTICIP. ELECTRIF. LIGNE PARIS-TROYES	279 390		-279 390
SUEP.34 - ELECTRIFICATION - AVANCE A L'ETAT	215 540		-215 540
PROGRAMMES ANNUELS	760 690		-760 690
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	21 370		-21 370
SURH.01 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT R.H.	1 370		-1 370
MBRH.60 - AMENAGEMENTS QVT SUITE AVIS MEDICAL	20 000		-20 000
DIRECTION DES SYSTEMES D' INFORMATION	408 000		-408 000
EPSI.96 - TRVX TERRAIN/VOIRIE - TRVX RESEAUX DSI	30 000		-30 000
MTSI.70 - MATERIEL TECHNIQUE - DSI - LOGICIELS	191 000		-191 000
MTSI.74 - MAT. TECHNIQUE - DSI - VIDEO/PHOTOS/DIV.	2 000		-2 000
MTSI.75 - MAT. TECHNIQUE - DSI- MATERIEL INFORMAT.	185 000		-185 000
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	293 820		-293 820
MAMG.51 - MATERIEL-MOBILIER MOYENS GEN. LOGISTIQUE	20 020		-20 020
MTCM.73 - REPROGRAPHIE MATERIEL	80 000		-80 000
MTMG.71 - MAT. TECHNIQUE - LOGISTIQUE TRANSPORT	153 000		-153 000
MTMG.72 - MAT. TECHNIQUE- LOGISTIQUE G.REPARATIONS	40 800		-40 800
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	30 000		-30 000
MACM.51 - MATERIEL-MOBILIER PROTOCOLE/COMMUNICAT.	30 000		-30 000
FETES ET CEREMONIES	7 500		-7 500
MAAC.51 - MATERIEL-MOBILIER ANIMATION DE LA CITE	7 500		-7 500
CREDITS GLOBALISES	6 666 300	13 717 000	7 050 700
ETUDES ET CREDITS	384 400		-384 400
ETAP.50 - ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE	30 000		-30 000
ETBA.50 - ETUDES BATIMENTS	50 000		-50 000
ETEV.50 - ETUDES ENVIRONNEMENT-DEVLPT DURABLE	20 000		-20 000
SG00.21 - CREDITS GLOBALISES CHAPITRE 21	158 900		-158 900
SG00.23 - CREDITS GLOBALISES CHAPITRE 23	105 500		-105 500
SG00.24 - CREDITS GLOBALISES CHAPITRE 204	20 000		-20 000
EMPRUNTS	6 281 900	9 900 000	3 618 100
SC99.01 - Emprunts	6 281 900	9 900 000	3 618 100
RESSOURCE PROPRES		3 780 000	3 780 000
SC90.01 - FONDS COMPENSATION TVA		2 800 000	2 800 000
SC91.02 - VERSEMENT/AMENDES DE POLICE		780 000	780 000
SC91.03 - TAXE D'AMENAGEMENT/VERSEMENT SS DENSITE		200 000	200 000
CESSIONS	0	37 000	37 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		37 000	37 000

INVESTISSEMENT (suite)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PATRIMOINE BATI	3 315 710	128 550	-3 187 160
OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	1 972 260	128 550	-1 843 710
MBBA.02 - CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS AU CTM	1 500 000		-1 500 000
MBBA.12 - AMENAGT LOCAUX POLE MEDICO PSYCHO SOCIAL	20 000		-20 000
MBCO.11 - HALLES - TOITURE VERRIERE	4 260		-4 260
MBCO.12 - HALLES - POURSUITE MISE EN SECURITE	48 000		-48 000
ADAP	400 000	128 550	-271 450
ABUR.01 - ADAP PATRIMOINE FONCIER PERIODE 1	3 000		-3 000
ABPC.01 - ADAP EGLISES MH PERIODE 1	200		-200
ABSE.01 - ADAP POLICE SECURITE PERIODE 1	6 000		-6 000
ABEN.01 - ADAP ENSEIGNEMENT ELEM. PERIODE 1	269 800	128 550	-141 250
ABSP.01 - ADAP SPORTS PERIODE 1	76 000		-76 000
ABCC.01 - ADAP CULTURE EVENEMENTIEL COMM.PERIODE 1	2 000		-2 000
ABCP.01 - ADAP CULTURE LABELS PATRIMOINE PERIODE 1	2 000		-2 000
ABSH.01 - ADAP VIE QUOTIDIENNE PERIODE 1	20 000		-20 000
ABBA.01 - ADAP BATIMENTS ADMINISTRATIFS PERIODE 1	1 000		-1 000
ABAS.01 - ADAP PETITE ENFANCE PERIODE 1	20 000		-20 000
PROGRAMMES ANNUELS	1 343 450		-1 343 450
MODERNISATION - MISE EN CONFORMITE	474 200		-474 200
MODERNISATION BATIMENTS	84 000		-84 000
MBBA.62 - MODERNISATION BATIMENTS- HOTEL DE VILLE	62 000		-62 000
MBBA.64 - MAINTENANCE BATIM. ADMINIST. EXTERIEURS	22 000		-22 000
MISE EN CONFORMITE	390 200		-390 200
MTBA.77 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MAT. SECURITE	50 000		-50 000
TSBA.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. BATIMENTS	178 000		-178 000
TSBA.66 - TRVX MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	67 200		-67 200
TSBA.68 - TRVX MISE EN CONFORMITE ASCENCEURS	95 000		-95 000
CLOS COUVERT	838 050		-838 050
MBAS.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BATIMENTS MPE	62 000		-62 000
MBCP.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. CULTURELS	60 000		-60 000
MBEN.62 - MAINTENANC. CLOS-COUVERT BAT.ENSEIGNEMENT	532 000		-532 000
MBPR.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT ACCUEIL LOISIRS	24 000		-24 000
MBSH.62 - MAINTENANCE BÂTIMENTS SERVICES HABITANTS	45 000		-45 000
MBSP.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. SPORTIFS	115 050		-115 050
REGIE BATIMENTS	31 200		-31 200
MBBA.62 - MODERNISATION BATIMENTS- HOTEL DE VILLE	10 000		-10 000
MBBA.63 - MODERNISATION BATIMENTS - C.T.M.	12 000		-12 000
MTBA.73 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MOYENS TECH.	9 200		-9 200

Objectifs pour 2020

Section de fonctionnement

Finances : Dépenses 1 182 750 € - Recettes 121 000 €

L'essentiel des crédits en dépenses concernent les intérêts des emprunts et le paiement de la redevance spéciale d'enlèvement et de traitement des déchets non ménagers. En recettes, est affichée la participation du budget annexe du Stationnement Payant au frais généraux ainsi que le produit des prestations réalisées pour les communes de l'agglomération.

Affaires juridiques – Commande Publique – Inspection - Documentation

Dépenses 461 870 € - Recettes 50 000 €

Dans le cadre de ses missions, le service a pour mission d'assurer le contrôle préalable des actes et des procédures, de conseil aux services de la collectivité et aux élus, de rédaction d'actes, les montages complexes, une gestion rationnelle des contrats d'assurances et la conduite d'une politique optimale de la commande publique. Les sommes budgétées correspondent ainsi aux dépenses d'assurances, de documentations et de frais d'insertion préalables à la commande publique.

Les recettes correspondant aux montants perçus suite aux préjudices causés à la Ville sont estimées à **50 000 €**.

Ressources humaines et élus : Dépenses 1 906 770 € - Recettes 46 000 €

Les crédits de ce service sont notamment destinés à la prise en charge de la carrière des agents, de la médecine de prévention, de l'intégration professionnelle des personnes handicapées, des formations adaptées aux métiers territoriaux des agents ainsi que des besoins de fonctionnement du service (médailles du travail, appels aux conseils juridiques et de recrutement, actions sociales, mise à disposition d'agents...). Ce budget intègre également les crédits relatifs aux formations, missions et indemnités des élus du Conseil municipal.

Les recettes proviennent de remboursements de charges de personnel (Mises à disposition) ou encore d'aides des Fonds de l'Insertion des Personnes Handicapées.

Système d'information et archives : Dépenses 511 400 € - Recettes 23 500 €

Ce budget permet d'assurer principalement les services de communication (téléphonie fixe, mobile et accès Internet) de la Collectivité ainsi que la maintenance des matériels et logiciels.

Moyens généraux – Logistique : Dépenses 907 180 € - Recettes 32 500 €

Les crédits affectés aux moyens généraux sont destinés à l'utilisation raisonnée des moyens d'affranchissement et à l'amélioration de la charge courante des dépenses du service Reprographie. La logistique assure l'entretien et la réparation des véhicules et engins ainsi que les achats de carburants dans un souci constant de maîtrise des dépenses correspondantes.

Communication et Fêtes et cérémonies : Dépenses 196 600 € - Recettes 79 000 €

Ce budget est principalement destiné à l'information publique, l'impression et la diffusion de Press'Troyes, les représentations de la Ville, les frais liés au bon fonctionnement des matériels et mobiliers mis à disposition des organisateurs de manifestations, associations...

Les recettes proviennent des locations des salles municipales.

Marketing territorial : Dépenses 95 300 €

« La mission a pour finalité la poursuite de la valorisation de l'attractivité de la ville à l'extérieur du territoire à travers des campagnes dédiées par cibles (étudiants dont internes, cadres, visiteurs, sportifs, etc.).

Celles-ci peuvent se traduire par de la création visuelle (comme les campagnes #FierdeTroyes ou vidéo) ou bien des contenus rédactionnels (sous forme de relations presse ou dans le cadre d'achat d'espaces rédactionnels ou de partenariat).

Il s'agit également d'attirer des tournages de clips, des émissions de télévision ou productions de films, en cohérence et complémentarité avec la mission cinéma portée par Troyes Champagne Métropole.

L'objectif de ces actions est de mettre en valeur les atouts de notre territoire afin d'engendrer des retombées (économiques, d'images...) profitant in fine à tous les habitants.

Patrimoine bâti : Dépenses 145 150 €

Cette enveloppe concerne l'acquisition de fournitures utilisées par la Régie Bâtiments pour les interventions qu'elle réalise sur les bâtiments communaux, sachant que tous les services exploitant des bâtiments sont susceptibles de solliciter les Ateliers municipaux sur leurs propres crédits de fourniture.

Charges indirectes (ventilées sur les 13 autres secteurs) : 59 920 310 € en dépenses et 216 650 € en recettes répartis comme suit :

Energie : Dépenses 3 119 100 € - Recettes : 25 500 €

Ce secteur regroupe les dépenses de fluides et de maintenance des installations thermiques des différents bâtiments de la collectivité.

Le budget présenté pour 2020 est inférieur de 7 % au BP 2019 essentiellement dû à la baisse du tarif de gaz naturel. L'appel d'offre lancé par le SDEA en septembre 2019 sur le gaz a permis d'obtenir une baisse des tarifs de 20%, qui sera applicable au 1^{er} janvier 2020. **Par conséquent, la baisse du budget chauffage est estimée à plus de 230 000 €.**

Les dépenses évolueront aussi en fonction des usages et des conditions météorologiques.

Pour information, les prix de l'électricité sont fixes pour l'année 2020 sous réserve de l'évolution des taxes.

Le poste maintenance augmente sensiblement, **soit 3%, dû à la maintenance complémentaire sur de nouveaux équipements (climatisation).**

Les **recettes** fléchées correspondent au remboursement de frais et charges d'occupants de bâtiments publics municipaux (SODEXHO) ou à la revente d'électricité photovoltaïque (Espace Sénardes).

Nettoyage des locaux : Dépenses 954 470 €

Sont inscrites sur ce poste les dépenses liées au marché public de nettoyage des locaux municipaux et à l'achat de produits d'entretien dans le cas d'interventions en régie.

Etudes bâtiments : Dépenses 532 540 €

L'entretien externalisé des bâtiments communaux à des entreprises spécialisées porte sur 2 axes principaux que sont les interventions sur l'enveloppe bâtementaire (notamment l'entretien des couvertures) et sur la rénovation des locaux intérieurs (350 000 €). Ces interventions s'accompagnent de diverses missions devant être engagées réglementairement (diagnostics techniques, contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, etc) (40 540 €). Enfin, les équipements indissociables des bâtiments comme les ascenseurs, les alarmes, les installations électriques, les extincteurs, et les blocs de secours par exemple, font l'objet de vérifications périodiques obligatoires (142 000 €) pour permettre d'assurer une sécurité optimale dans les bâtiments publics.

Patrimoine communal et taxes foncières : Dépenses 279 200 €

Certains services (ou activités) de la collectivité sont installés dans des locaux appartenant à des bailleurs publics ou privés. En revanche quand il s'agit de propriété Ville, la taxe foncière est due à ce titre.

Personnel permanent : Dépenses 46 035 000 € - Recettes 191 150 €

La masse salariale du personnel permanent (hors contrat de vacation) affiche pour l'année 2020 une évolution de 2,30% par rapport à l'exercice budgétaire précédent, dont 1,76 % au titre de dépenses obligatoires répondant à des dispositions réglementaires :

- L'entrée dans la troisième phase du protocole d'accord relatif à la modernisation des « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations » (PPCR) qui concerne l'ensemble des catégories : **200 000 €**
- L'organisation des opérations électorale et de recensement : **50 000 €**
- L'effet du « Glissement Vieillesse Technicité – G.V.T. » qui correspond au déroulement normal de la carrière des agents (avancements d'échelons et de grades...) : **310 000 €**

La différence entre l'augmentation globale des dépenses en matière de personnel et l'effet des mesures statutaires s'explique principalement par :

- La refonte globale du régime indemnitaire (RIFSEEP) qui remplace la plupart des primes et indemnités des agents avec une mise en cohérence reposant sur la notion du métier exercé, et non plus celle du grade : **190 000 €**
- La révision de la participation à la complémentaire santé (mutuelle) qui était stable depuis 2015 : **110 000€**
- L'effet de report des recrutements d'agents qui n'ont pas pu aboutir en 2019 et les recrutements à venir.

Les recettes de ce budget sont des remboursements d'indemnités journalières et des participations de la Caisse des Dépôts et de l'Etat.

Section d'investissement

I. Services supports

Opérations spécifiques : Dépenses 721 930 €

NTIC : Il s'agit de continuer le déploiement de l'accès à la population aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication par l'équipement en réseau Wifi des abris bus (15 000 €)

Archives : une réflexion est en cours pour organiser un rapprochement avec les Archives Départementales après traitement sanitaire de nos archives, pour une opération globale de 212 000 €.

Electrification ligne 4 : cette opération spécifique, inscrite en Autorisation de Programme, présente les crédits de paiements 2020 prévus, d'une part, pour la participation financière de la Ville de Troyes auprès de SNCF Réseau pour la réalisation de cette électrification (279 390 €) et, d'autre part, pour la part de l'avance consentie à l'Etat par la collectivité permettant le portage financier temporaire de l'opération (215 540 €), telles que prévues contractuellement.

Programmes annuels : Dépenses 760 690 €

Ressources humaines : Dépenses 21 370 €

Une partie de ce budget se partage entre les dépenses d'aménagements de postes suite aux prescriptions du médecin de prévention pour 1 370 €, et les actions en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et d'amélioration des conditions de travail pour 20 000 €.

Système d'information : Dépenses 408 000 €

Il s'agira de poursuivre le programme annuel pour le renouvellement des postes de travail, des serveurs et des équipements téléphoniques ; renouveler le matériel du réseau général de la Collectivité ; acquérir ou renouveler les moyens informatiques logiciels indispensables aux services ; poursuivre le déploiement du réseau fibre optique pour la liaison de nouveaux équipements notamment dans le cadre du projet d'extension de la vidéo surveillance. Un effort particulier sera apporté sur l'amélioration du réseau interne aux établissements et aux équipements permettant le stockage de fichiers, ceci afin de répondre aux besoins croissants des pôles.

Concernant le service « archives », une réflexion est en cours pour organiser un rapprochement avec les archives départementales.

Moyens généraux – Logistique : Dépenses 293 820 €

Ces crédits ont vocation à remplacer les matériels et mobiliers défectueux mais nécessaires à l'équipement des services généraux ou en remplacement de moyens existants mais vétustes (20 020 €).

La ligne budgétée au niveau de la reprographie correspond au renouvellement du marché d'acquisition/maintenance des 2 photocopieurs de production arrivés à échéance et au remplacement d'une plieuse devenue obsolète (80 000 €).

L'acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules vieillissants et de différents matériels nécessaires au fonctionnement des services Atelier mécanique et Manutention nécessite un budget de 193 800 € (153 000 € + 40 800 €).

Fêtes et Cérémonies : Dépenses 7 500 €

Cette somme est destinée au renouvellement des stands et tentes de réception utilisés lors des manifestations sur le territoire.

Communication : Dépenses 30 000 €

Cette enveloppe est affectée à l'acquisition de matériel de photographie et de vidéo.

Crédits globalisés : Dépenses 6 666 300 € - Recettes 13 717 000 €

Hormis la dette évoquée en préambule, les lignes de crédits dits « globalisés » au sein des services supports intègrent des études et des crédits pouvant être affectés à des opérations en cours d'exercice (384 400 €). En recette, il s'agit d'enregistrer les différentes ressources propres et cessions concernant des ventes de véhicules ou des bonus écologiques sur l'acquisition de certains véhicules électriques.

II. Patrimoine Bâti

Dépenses 3 315 710 € – Recettes 128 550 €

Les principales composantes dans ce secteur sont les opérations spécifiques qui vont aboutir dans l'année, les programmes annuels de modernisation et de mise en conformité et la poursuite de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ainsi, la réalisation des procédures et des travaux à entreprendre dans le cadre de cette opération spécifique foisonnante et complexe (137 établissements recevant du public à traiter sur une période de 9 ans) vont s'intensifier encore cette année (400 000 € pour 128 550 € de recettes).

Parmi les autres opérations spécifiques, le chantier phare portera sur la construction et reconstruction de locaux sur le site du centre technique municipal à hauteur de 1 500 000 €, représentant l'édification de plus de 1 600 m² de surface planchers permettant le regroupement de plusieurs services techniques. La finalisation du programme de sécurisation des Halles de l'hôtel de ville et du parking souterrain quant à elle sera dotée à hauteur de 48 000 €

S'agissant des programmes annuels (total de 1 343 450 €), soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 2019, la réfection et la rénovation du clos et du couvert des bâtiments communaux (838 050 €) se déclinent dans les différents secteurs : scolaire (532 000 €), sportif (115 050 €), petite enfance (62 000 €) et culture (60 000 €), pour ne citer que les 4 principaux. Ils traduisent la démarche volontariste d'amélioration des bâtiments qui se concrétisera par des remplacements de châssis et des remplacements de couvertures s'inscrivant dans une politique de développement durable visant à diminuer les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques. Les mises en conformité (390 200 €) porteront quant à elles sur certaines installations électriques, sur plusieurs ascenseurs devenus obsolètes et des matériels de sécurité à remplacer dans divers secteurs du parc immobilier de la collectivité. Enfin, les principaux bâtiments d'accueil des services de la collectivité feront également l'objet de travaux de modernisation pour un total de 106 000 €.

**C – LE BUDGET PRIMITIF
PAR GRANDES
POLITIQUES PUBLIQUES**

La présentation de ce budget primitif s'achève par une déclinaison des dépenses prévues au budget principal et aux budgets annexes, hors flux croisés entre budgets, par **grandes politiques publiques**.

Sept grandes politiques publiques ont été déterminées :

- Le temps de l'enfant et la petite enfance
- La vie quotidienne, les solidarités, la sécurité et la tranquillité publique
- L'animation de la cité
- Les sports et loisirs
- Le cadre de vie, l'environnement et le développement durable
- L'attractivité de la cité
- La requalification et l'aménagement des espaces publics

Ces sept politiques publiques ont été regroupées selon les deux axes directeurs issus du plan d'action municipale 2015-2020 : « Une ville qui répond aux attentes de ces habitants » et « Une ville qui développe une stratégie pour son attractivité et son rayonnement ».

2 AXES DIRECTEURS

**Une ville qui développe
une stratégie pour son
attractivité et son
rayonnement**

**Une ville qui répond
aux attentes de ses
habitants**

7 POLITIQUES PUBLIQUES

**- Requalification et aménagement
des espaces publics
- Attractivité de la cité
- Cadre de vie, environnement et
développement durable**

**- Temps de l'enfance et petite
enfance
- Vie quotidienne, solidarités,
sécurité et tranquillité
- Animation de la cité
- Sports et loisirs**

Figure ci-après la présentation par politique publique dans laquelle le coût global des services supports et le remboursement en capital de la dette ont été répartis au prorata des dépenses de chaque service opérationnel.

